



## **SEANCE DU 14 AVRIL 2014**

### **Ordre du jour**

1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 200
2. Election : 203
  - 2.1 D'un membre à la Commission « Agglomération » 203
  - 2.2 De deux membres-suppléants à la Commission « Agglomération » 204
  - 2.3 D'un membre-suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme » 205
3. Deuxième lecture de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions et des zones, au lieu-dit « Vers le Nant de Choëx » - secteur Nord 205
4. Règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels 208
5. Demande de crédit complémentaire pour la réalisation de la cantine scolaire 218
6. Réponses aux questions suivantes : 225
  - 6.1 Question de M. Alphonse ALONSO portant sur la fumée dans les parkings publics 225
  - 6.2 Budget 2014 : question de M. Dominique PARVEX portant sur le projet de la Vièze et le compte n°751.509.05 227
  - 6.3 Budget 2014 : question de M. David PUIPPE portant sur l'utilisation du fonds « Encouragement à l'économie » 229
  - 6.4 Question de M. Jeff PENCHERECK portant sur l'amélioration de la sécurité à Monthey 230
  - 6.5 Question de M. Jeff PENCHERECK portant sur la police secours et son intervention 232
7. Divers 232



**1. Ouverture de la séance, appel nominatif et approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bonsoir Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

En cette date du 14 avril, permettez-moi de vous saluer chaleureusement, de vous remercier de votre présence et d'ouvrir officiellement la septième séance du Conseil général de la législature.

En préambule, je souhaiterais saluer la présence :

- de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité ;
- des Conseillers municipaux présents ;
- de M. Jean-Pierre Posse, Chancelier ;
- de M. Khaled Hachem, Responsable de la salle ;
- des Représentants de la presse ;
- ainsi que des citoyens présents dans le public.

La convocation vous ayant été adressée le 14 mars 2014, le Conseil général a donc été convoqué dans les délais, conformément à l'article 3 de notre Règlement.

Avant de passer à l'appel nominatif, le Bureau souhaiterait vous faire part de quelques démissions et élections au sein de notre Conseil général :

- Nous vous communiquons la démission de Mme Nicole Oligier, qui avait été élue en remplacement de M. Stéphane Mathez. En date du 16 décembre 2013, le Conseil municipal a élu M. Antonio Serge Ribeiro Dias pour la remplacer. Il est absent/excusé ce soir.
- Nous vous communiquons la démission, pour raisons professionnelles, de Mme Marielle Chervaz, Conseillère générale de la Gauche plurielle. Nous la remercions sincèrement pour son engagement de 9 ans au sein de notre Conseil général et rappelons qu'elle a assumé la charge de Présidente de la Commission de Gestion lors de la dernière législature. Pour la remplacer, le Conseil municipal a élu M. Guillaume Sonnati. En date du 12 janvier 2014, M. Sonnati a démissionné du Conseil général pour motifs professionnels. De ce fait, le Conseil municipal a élu Mme Carla Gex pour le remplacer. Mme Gex, au nom du Bureau, je vous souhaite la bienvenue et vous félicite pour votre élection.
- Nous vous communiquons encore deux autres démissions, celle de M. Damien Quendoz, Conseiller général libéral-radical, et celle de M. Manuel Dialeste également Conseiller général libéral-radical. Nous saluons leur engagement lors de ces 5 dernières années au sein de ce Parlement et les remercions pour leur travail. Le Conseil municipal, en date du 27 janvier 2014, a élu, sur propositions des parrains de la liste, respectivement M. Gérald Reber et Mme Aurélie Dill, Conseillers généraux PLR. M. Reber et Mme Dill, au nom du Bureau, je vous souhaite aussi la bienvenue et vous félicite pour votre élection respective.

Je passe maintenant la parole à notre secrétaire pour l'appel nominatif.



**Présents** : 52 Conseillers généraux

**Excusés** : Daniel Bernasconi, Antonio Serge Dias Ribeiro, Anca Favre, Fabian Lovisa, Mathieu Maire, François Nanchen, Angelika Schütz et Quentin Zürcher.

Il y a 8 Conseillers généraux excusés, nous sommes donc 52. Le quorum de 31 membres présents étant atteint, nous pouvons donc valablement délibérer.

Est excusé pour la Municipalité, M. Christian Multone, en charge du dicastère des Affaires sociales, du 3<sup>ème</sup> Âge et de la Santé.

Voici quelques communications du Bureau :

- Lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013, Mme Anne-Laurence Franz avait proposé de déplacer la séance du Conseil général prévue initialement le 3 novembre au 10 novembre. Le Bureau s'est penché avec attention sur cette question lors de sa séance du 12 février 2014 et a arrêté la décision suivante : vu la décision du Bureau du Conseil général et des autres Chefs de groupe du 26 novembre 2013 sur cette même proposition, vu le peu de temps à disposition pour la rédaction du procès-verbal entre les séances de novembre et de décembre et vu que les dates ont été communiquées à tous les chefs de service ainsi qu'à l'ensemble du Conseil général, le Bureau a décidé à l'unanimité de maintenir la date du 3 novembre. Néanmoins, nous avons compris votre préoccupation et essayerons, dans la mesure du possible, mais cela ne peut pas toujours être le cas, d'en tenir compte dans l'établissement des prochains calendriers.
- Comme annoncé en séance du 9 décembre dernier, le Conseil général a été invité à une séance d'information du plan de quartier de Gessimo, qui s'est tenue le 10 février dernier directement sur place. Le Bureau tient encore à remercier les personnes ayant contribué à l'organisation de cette soirée riche en enseignements.
- Le Bureau vous communique encore la date de la sortie du Conseil général. Elle se déroulera le vendredi 9 mai. Rendez-vous à 17h30 pour la visite de l'assainissement de la décharge du Pont rouge. Selon la lettre envoyée par notre Vice-président, un apéritif vous sera servi sur place et un souper sera organisé en ville de Monthey. Je vous remercie de lui rendre réponse dans les délais impartis.
- Autre communication d'ordre plus technique. Nous avons accès maintenant à une connexion Wifi à la salle de la Gare. Il vous suffit d'entrer votre numéro de natel et l'on vous envoie un code permettant l'accès à cette connexion.
- Finalement, j'ai reçu en tant que Président du Conseil général, un courrier de M. Christian Multone, Conseiller municipal. Conformément à l'article 12 du Conseil général, j'en ai informé le Bureau et je vous en donne connaissance maintenant :

« Monsieur le Président du Conseil général,



Suite à la séance de hier soir, je vous prie de trouver ci-joint le document présenté à l'assemblée, en réponse au rapport de la commission de Gestion page 3/7. Je vous prie de bien vouloir faire référencer clairement ce document au procès-verbal de ladite séance et de veiller à ce qu'il soit joint aux documents officiels.

Quant à la commission de Gestion, j'attends d'elle qu'elle corrige les erreurs de son rapport ou à défaut, qu'elle apporte les preuves irréfutables et définitives de ses allégations. Les Montheyens sont en droit d'attendre d'une telle commission un éclairage correspondant à la vérité et non orienté politiquement. Je vous prie donc de bien vouloir demander aux membres de la commission de Gestion qu'ils apportent la suite qu'implique ma démarche, telle qu'elle est d'ailleurs formulée dans la présentation susmentionnée.

Je vous remercie de votre collaboration et, en demeurant à votre entière disposition si nécessaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président du Conseil général, mes salutations les meilleures.

Christian Multone. »

Concernant sa demande d'ajouter son PowerPoint aux documents officiels, le Bureau a pris position lors de sa séance du 12 février dernier. Il a choisi à l'unanimité de ne pas annexer son document au PV, mais plutôt de le mettre à disposition de tous les Conseillers généraux, Représentants du peuple, sous notre Extranet. Vous pouvez donc le trouver sous l'onglet de la séance du 9 décembre 2013.

Ensuite, la commission de Gestion étant directement interpellée dans ce courrier, j'ai fait suivre le courrier de M. Multone au Président de la commission de Gestion. Voici la réponse de la commission :

« Monsieur le Président du Conseil général,

La commission de Gestion, formée de Mesdames et Messieurs, Fracheboud Christian, Président ; Rime Fabienne, Vice-présidente ; Bernasconi Daniel ; Défago Sylvain ; Desponds Sandrine ; Delacoste Lou-Janvier, suppléant et Colombara Marc, Rapporteur, s'est réunie le 27 janvier, afin de préciser les points ci-dessous.

1 La commission maintient les chiffres de son rapport : La commission maintient les chiffres de son rapport sur le budget 2014, qui sont basés sur le rapport d'expertise Enerdis Approvisionnement SA, du 26 octobre 2012. Le montant d'un million correspond à la différence du prix qui aurait été payé par la ville de Monthey, selon le détail ci-dessous. Contrairement à ce que la formulation du rapport pourrait laisser entendre, le montant de 1'711'000 francs correspond à la différence du prix effectif payé par la ville de Monthey durant la période 2009 et 2010 avec celui que la ville aurait payé pour la même période, mais avec un contrat passé avec SATOM, au prix de 10,5 ct/kWh. La différence de 1'711'000 francs ne porte que sur l'énergie de ruban achetée à



SATOM, à l'exclusion de l'énergie de réglage qui aurait été achetée dans tous les cas à CIMO.

2 Salaire du Municipal Multone : La commission ne conteste pas que durant la période du 1<sup>er</sup> septembre au 31 décembre 2009, M. Multone a perçu des rémunérations n'excédant pas celles de ses collègues. Elle constate simplement que, durant cette période, le Municipal Multone n'aurait dû être rémunéré qu'à hauteur de 10%, dès lors qu'il avait renoncé à son dicastère.

3 Conclusions : La commission de Gestion a décidé, à l'unanimité, de maintenir ses conclusions du point page 67, Service de l'électricité, 860.318.01, frais de procédure et honoraires, figurant au rapport sur le budget 2014.

Tous les membres de la commission acceptent le contenu de la présente réponse.

Monthey, le 31 mars 2014.  
Christian Fracheboud, Président.  
Marc Colombara, Rapporteur. »

Chers collègues, souhaitez-vous vous exprimer concernant ces points ?  
Si tel n'est pas le cas, nous allons passer à l'approbation du procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013. Y a-t-il des remarques ou des demandes de modifications ? Non. Y a-t-il des oppositions à ce procès-verbal ? Des abstentions ? Non.

**Le procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013 est donc accepté à l'unanimité.**

Je remercie notre Secrétaire Laetitia Besse pour son excellent travail. Ce procès-verbal, ainsi que les différents rapports, seront publiés sur le site internet de la ville de Monthey.

Nous passons maintenant au point 2 de l'ordre du jour.

## **2. Election :**

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

A la suite de plusieurs démissions de Conseillers généraux occupant des sièges dans les commissions permanentes, nous devons procéder à plusieurs élections. Pour ce faire, et dans un souci d'efficacité, je vous propose, s'il n'y a qu'une seule candidature pour chaque poste, une élection à chaque fois tacite. Y a-t-il des oppositions à cette procédure ? Des abstentions ? Non. Je considère donc que cette procédure est acceptée à l'unanimité du Conseil général. Nous passons donc à la première élection.

### **2.1 D'un membre à la Commission « Agglomération »**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de M. Damien Quendoz, nous devons élire un membre PLR à la commission Agglomération. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.



**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,  
J'ai l'honneur de vous présenter M. Jeff Pencherek à cette tâche.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Y a-t-il une autre candidature ? Non. Par conséquent, M. Pencherek est élu tacitement membre de la commission Agglomération. Le Bureau vous félicite pour votre élection et vous souhaite plein succès dans votre travail.

Nous pouvons passer aux élections suivantes.

**2.2 De deux membres-suppléants à la Commission « Agglomération »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de M. Stéphane Matthez et de Mme Marielle Chervaz, nous devons élire un membre-suppléant de l'Entente pour Monthey et un membre-suppléant de la Gauche plurielle à la commission Agglomération en tant que membres-suppléants. M. Pencherek venant d'être élu membre de cette même commission, il y a un poste de membre-suppléant à repourvoir pour le PLR. Je vous propose d'élire également un troisième membre-suppléant. Est-ce qu'il y a des oppositions à ce que l'on procède à cette élection ce soir ? Des absentions ? Non. Alors Monsieur le Chef de groupe de l'Entente, vous avez la parole.

**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,  
J'ai le plaisir de vous proposer M. Antonio Ribeiro à cette tâche. Malheureusement, il n'est pas là.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre candidature pour l'Entente ? Non. Par conséquent, M. Ribeiro est élu tacitement membre-suppléant de la commission Agglomération. Le Bureau le félicite pour son élection.  
Madame la Cheffe du groupe Gauche plurielle, vous avez la parole.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Messieurs les Présidents, chers collègues, Mesdames Messieurs,  
Je présente comme candidate Mme Carla Gex.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre candidature pour ce poste ? Non. Par conséquent, Mme Gex est élue tacitement membre-suppléante de la commission Agglomération. Félicitations pour votre élection.  
Monsieur le Chef de groupe PLR, vous avez la parole.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Monsieur le Président,  
Je vous présente notre dernier venu, Gérald Reber, à cette tâche.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce qu'il y a une autre candidature pour ce poste ? Non. Par conséquent, M. Reber est élu tacitement membre-suppléant de la commission Agglomération. Félicitations et plein succès dans votre travail.

Nous pouvons passer à la dernière élection, celle

**2.3 D'un membre-suppléant à la Commission « Edilité & Urbanisme »**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Suite à la démission de M. Damien Quendoz, nous devons élire un membre-suppléant PLR à cette commission. Monsieur le Chef de groupe, vous avez la parole.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Monsieur le Président,

Je vous présente également Gérald Reber à cette tâche, jeune très motivé.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. Y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Par conséquent, M. Reber est élu tacitement membre-suppléant de la commission Edilité et Urbanisme. Félicitations.

Nous pouvons donc passer au point 3 de l'ordre du jour

**3. Deuxième lecture de la modification partielle du plan d'affectation des zones et du règlement des constructions et des zones, au lieu-dit « Vers le Nant de Choëx » - secteur Nord**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal, daté du 7 mars 2014, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission Edilité et Urbanisme avait rédigé un rapport pour la première lecture, un rapport qui avait été adressé en son temps à tous les Conseillers généraux. Pour rappel, le résultat de la première lecture était le suivant : sur les 54 membres présents, il y a eu 33 oui et 19 non. La majorité des 2/3 des membres présents n'ayant pas été atteinte, une deuxième lecture est donc nécessaire.

Le Bureau et les Chefs de groupe avaient décidé en séance du 26 novembre de ne pas nommer une deuxième commission pour étudier cet objet.

Les documents de référence sont les suivants : le plan d'affectation et des zones : modification partielle, secteur « Vers le Nant de Choëx » du 6 avril 2010, la modification partielle du RCCZ du 6 avril 2010 et le rapport explicatif selon l'article 47 de l'OAT du 6 avril 2010. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote.

Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Oui, Monsieur Oberholzer.



### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Le groupe Gauche plurielle s'est à nouveau penché sur ce dossier, en tous points similaire à celui qui nous avait été présenté au Conseil général du 4 novembre 2013. Lors de ce Conseil, notre groupe s'était opposé à la modification partielle du PAD et du RCCZ au lieu-dit « Vers le Nant de Choëx » - secteur Nord.

Depuis, il faut le reconnaître, la situation sur notre commune n'a que peu évolué. Les infrastructures actuelles, transports publics, mobilité douce, écoles, etc, ne correspondent pas aux besoins de la population montheyenne d'aujourd'hui. La commission BEU l'avait également mentionné dans son rapport en novembre 2013. Et notre groupe est d'autant plus inquiet car, comme M. Moulin nous l'avait annoncé lors du Conseil de novembre, un projet de construction ambitieux de bâtiments est prévu dans le quartier des Semilles. De plus, le groupe Gauche plurielle, attentif à la problématique du logement, s'inquiète du type de constructions prévues dans ce secteur et craint fort qu'il ne corresponde peut-être pas aux besoins de la population qui compose le tissu socio-économique de Monthey. Allons-nous nous retrouver, comme c'est le cas pour Trollietta, Le Bellagio ou la Résidence des Alpes, avec des appartements inlouables ou invendables ?

De notre point de vue, ce n'est pas une opposition de principe. Mais aujourd'hui, il faut s'arrêter, observer et faire un bilan. Monthey ne peut continuer à s'agrandir ainsi. Une vision générale du futur de notre ville avec un équilibre entre la construction, les infrastructures et les places de travail, permettrait un développement sain et cohérent.

Dans ces conditions, le groupe Gauche plurielle refuse ce soir encore la modification partielle du PAD et RCCZ au lieu-dit « Vers le Nant de Choëx » - secteur Nord.

Notre groupe accepte l'entrée en matière.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. Monsieur Nicolas Défago.

### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les membres du Conseil municipal, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance du Message du Conseil municipal du 7 mars 2014 concernant cet objet. Le dossier de modification partielle du plan d'aménagement local et du règlement communal des constructions et des zones est en tous points similaire à celui présenté au Conseil général en séance du 4 novembre 2013. Conformément au Règlement du Conseil général, une deuxième lecture est donc nécessaire pour ratifier cette décision.

Comme déjà mentionné lors de la première lecture, une partie de notre formation se ralliera aux conclusions du rapport de la commission Edilité et Urbanisme. Cela est principalement lié au fait de la surcharge de trafic dans la zone de l'Avenue du Simplon.

La majorité du groupe PLR soutiendra la demande formulée par le Conseil municipal, pour toutes les raisons évoquées dans son Message.

Nous acceptons l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Raboud.





**Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, chers collègues,  
Notre groupe, comme lors de la première lecture, entre en matière concernant cet objet.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Je vous rassure, mon intervention sera très brève. Notre groupe n'a pas changé de fusil d'épaule. Nous étions très largement favorables à la densification de la zone « Vers le Nant de Choëx », nous le sommes toujours.

Nous rappelons que ces terrains sont déjà situés en zone à bâtir et que ce projet ne va pas péjorer les problèmes déjà existants, notamment au niveau de la circulation. Les plans directeurs ont été homologués et nous sommes tous d'accord sur le fait qu'il faut densifier. Je ne reviendrai donc pas sur les arguments développés lors de la session de novembre par notre groupe.

Et Monsieur Oberholzer, c'est clair qu'en deux mois, la situation ne peut pas avoir évolué de manière significative, dans un délai aussi court. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Est-ce que la Municipalité souhaite prendre la parole ? Oui, Monsieur Moulin.

**Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,  
Alors effectivement, la situation n'a pas plus évolué que tant en deux mois, pour une question de durée très courte. Tout comme va l'être mon intervention ce soir, pour rassurer mes collègues, qui craignent chaque fois que je prenne beaucoup trop de temps.

Toutefois, un élément supplémentaire qui s'est glissé dans le dossier. Vous savez qu'en face de ce fameux plan de quartier, nous sommes en train d'en réaliser un autre, celui de Noyeraya, donc c'est toute cette zone industrielle. Et ce qui a changé également depuis la dernière fois, comme vous l'avez constaté dans les différents schémas directeurs, qui je le rappelle sont passés au Conseil général du mois de novembre, nous incluons dans ce plan de quartier, un très grand parking, qui pourrait être ouvert, notamment aux pendulaires, qui devrait résoudre de l'ordre de 500 à 700 véhicules. Ceci n'étant qu'une partie de tous les éléments qui permettront de diffuser, j'ai envie de dire, toute la circulation à l'entrée nord ou sud de la ville. Pour le reste, je reste également moi sur mes positions et je pense qu'il est vraiment important qu'on aille de l'avant et de profiter de certaines synergies quand elles se présentent. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons maintenant passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à l'entrée en matière ? Non. Des abstentions ? Non.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**



Nous passons maintenant à la discussion de détail puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole ? Non. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la modification partielle du plan d'aménagement local et du RCCZ, telle que présentée dans le Message du Conseil municipal, si vous acceptez l'insertion dans le RCCZ d'une limitation des gabarits, telle que présentée dans le Message du Conseil municipal ainsi qu'une limitation à 13 mètres maximum au faite pour le PAD n°11 « Vers le Nant de Choëx » – secteur Nord, ainsi que la modification du cahier des charges article 103 du RCCZ PAD n°11, permettant de régler dans le détail l'étude de plan spécial à établir avant toute demande d'autorisation de construire à cet endroit, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous refusez ceci, je vous demande de vous lever.

Merci.

Ecoutez, il y a une erreur. Il y a plus de voix exprimées que de membres présents. Donc, on va être obligés de revoter, je suis désolé.

Si vous acceptez, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous refusez, je vous demande de vous lever.

Merci.

Abstentions ?

**Ces modifications sont donc ratifiées en deuxième lecture par 31 oui, 16 non et 3 abstentions.**

Nous pouvons donc passer au point 4 de l'ordre du jour

#### **4. Règlement communal sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels**

##### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal daté du 14 mars 2014, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission de Gestion a rédigé un rapport adressé à tous les Conseillers généraux et j'en profite de remercier son Président, son Rapporteur et ses membres pour leur travail. A noter encore qu'un rapport de minorité a également été rédigé par M. Lou-Janvier Delacoste.

Les documents de référence sont les suivants : règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels et loi sur les droits de mutations du 15 mars 2012. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière, et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail puis finalement au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Oui, Monsieur Raboud.

##### **Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, chers Municipaux, chers collègues,

Mon groupe et moi-même avons été sensibles au courageux rapport de minorité rédigé par M. Lou-Janvier Delacoste. Oui, les finances de la commune ne sont pas



au beau fixe, mais nous estimons que la solution de facilité qui consiste à lever de nouveaux impôts et/ou taxes ne sont pas la solution aux problèmes de la commune. Il s'agirait aujourd'hui de veiller à dépenser les deniers publics de façon moins dispendieuse et plus juste qui soit. Donc, nous entrons finalement en matière. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Chef de groupe. La parole est aux autres Chefs de groupe. Oui, Monsieur Nicolas Défago.

**Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues,  
Notre groupe a pris connaissance du Message du Conseil municipal et de la commission de Gestion. Pour les communes, la possibilité est donnée de prélever un impôt additionnel communal sur les droits de mutations et les transactions immobilières sur leur territoire. Le taux ne pourra excéder les 50% des droits de mutations cantonaux. Pour ce faire, les communes doivent établir un règlement communal qui fixe le taux de prélèvement. Cet impôt pourrait donc représenter une recette supplémentaire pour la commune d'environ 900'000 francs par an. Il est important de préciser que le total de cet impôt peut varier fortement d'une année à l'autre, en fonction du nombre et de l'importance des transactions immobilières. Notre groupe est conscient que de nouvelles recettes seraient les bienvenues, afin que la commune puisse maintenir sa politique d'investissement beaucoup plus conquérante que lors des dernières législatures. Cet impôt, s'il devait voir le jour, se retrouverait dilué dans le tronc commun du ménage communal. Aucune garantie donc que cette manne soit investie pour le développement des futures infrastructures vitales à notre cité.

Dans son programme global, le PLR désire freiner l'introduction de nouvelles taxes et l'explosion de la parafiscalité. Nous n'estimons pas indispensable d'introduire aujourd'hui un nouvel impôt qui grèverait le revenu disponible des ménages Montheysans. Cela doit également inciter notre Exécutif à prioriser les futurs investissements et optimiser les dépenses de fonctionnement du ménage communal. Pour ces raisons, la majorité du groupe PLR refusera ce règlement communal.

Nous acceptons l'entrée en matière. Merci pour votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Monsieur Sylvain Défago.

**Intervention de M. Sylvain Défago (PDC)**

Monsieur le Président du Conseil général, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Nous avons étudié avec beaucoup d'attention la demande du Conseil municipal, concernant le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels et avons pris bonne note du rapport de la Cogest, qu'elle remercie. Cependant, voici quelques éléments que notre groupe aimerait souligner.

Un nouvel impôt ou taxe n'est jamais agréable pour nos concitoyens et nous devons en être conscients. Même si les finances communales sont encore saines, la tendance n'est pas favorable : baisses des rentrées fiscales, RPT 2, prévisions économiques très difficiles, notamment dans le contexte encore flou de la Lex Weber, de la LAT ou encore du vote du 9 février dernier. La ville s'agrandit et les



besoins sont en constante augmentation. Nous l'avons constaté ces dernières années, même avec une gestion très rigoureuse des finances, les charges augmentent. Vous l'avez vu aujourd'hui, le DFI a publié la situation financière des communes valaisannes au 31 décembre 2012. Celles-ci sont encore bonnes, cependant il y a déjà des tendances de ralentissement en 2012.

Tout d'abord, nous ne pensons pas que cet impôt supplémentaire aura des effets néfastes sur le marché immobilier actuel. Les exemples donnés par la Municipalité dans son Message sont très parlants. Et si vous discutez avec un futur acquéreur d'un bien immobilier, ce n'est pas cette différence qui influencera de manière négative l'achat ou non d'une propriété. De plus, cette dépense peut être anticipée. Il ne s'agit en aucun cas de donner un blanc-seing à notre Municipalité pour trouver de nouvelles dépenses, mais simplement de contraintes budgétaires. Tous les groupes l'ont relevé lors de la présentation du budget 2014, notre marge d'autofinancement est insuffisante, nous avons là l'occasion de corriger partiellement ce point. Les villes de Sierre, Sion et Martigny ont opté pour cet impôt supplémentaire. Et je ne vous rappellerai pas de quelle couleur politique sont les Présidents de ces villes, d'où ont émané ces propositions. Quasiment toutes les cités de notre district ont également opté en faveur de ce projet. Alors, allons-nous être l'exception du district, même l'exception valaisanne ?

Pour rappel, lors du budget 2013, nous n'avons pas eu de proposition d'amendement des deux groupes qui s'opposent aujourd'hui finalement à ce projet. Budget 2014, aucune proposition d'amendement également des deux groupes qui s'opposent aujourd'hui à cet impôt additionnel. Il convient donc d'être cohérents dans la gestion des deniers publics. On ne peut pas d'un côté dire que les finances communales sont mises à mal et de l'autre ne proposer aucune solution.

Pour terminer et pour moi il s'agit vraiment du point principal : aujourd'hui, nous avons une proposition pragmatique de la part de notre Municipalité et une proposition qui ne fait pas mal, ou pas trop mal, aux citoyens de notre cité. Ces prochaines années, voire même lors des prochaines sessions déjà, nous allons devoir faire des choix difficiles au niveau des investissements, mais également des dépenses de fonctionnement et des priorités devront être définies. Alors je vous pose la question, chers collègues, est-ce que vous préférez prendre des mesures beaucoup plus contraignantes, plus drastiques, dans des baisses de prestations communales, que ce soit au niveau de subsides donnés à des sociétés locales, au niveau du tourisme, du social, de la culture, des commerçants du centre-ville, etc, etc. Et là je ne parle pas encore des projets capitaux pour notre cité. Je me répète, mais c'est vraiment important, cet impôt supplémentaire est beaucoup moins contraignant que les mesures que je viens de citer.

Alors si ça peut encore rassurer le groupe PLR et le groupe de l'Entente, je vous annonce que le groupe PDC dépose un postulat concernant les finances communales. Effectivement, nous demanderons à la Municipalité de définir les dépenses de fonctionnement lors d'investissements importants. Il est capital que les Conseillers généraux aient un aperçu des coûts induits de chaque investissement que le Conseil général vote.

Nous entrons donc en matière et nous soutiendrons ce projet. Merci pour votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. Madame Métrailler.



**Intervention de Mme Florence Baillif Métrailler (GP)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,  
La Gauche plurielle est favorable au prélèvement des droits de mutations communaux additionnels, comme sa porte-parole l'avait déjà exprimé à de nombreuses reprises dans le cadre de la commission de Gestion.

Cependant, dès lors que cette nouvelle entrée fiscale ne peut être attribuée à des investissements particuliers, notre groupe se préoccupe de sa finalité et espère qu'elle soit affectée aux réels besoins de la population montheyenne dans les infrastructures de base ou dans la création de logements abordables pour la majorité de cette même population. Nous serons ainsi particulièrement attentifs à ce que cet impôt serve véritablement les intérêts des citoyens et ne soit pas dilué dans les dépenses communales.

Notre groupe accepte donc l'entrée en matière et la perception d'un impôt additionnel et suivra le rapport de la commission de Gestion s'agissant de la proposition d'amendement de l'article 1 du règlement. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Métrailler. Monsieur Fracheboud, Président de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

La Cogest a constaté que les bases juridiques pour ce nouvel impôt sont fixées dans la loi sur les droits de mutations du 15 mars 2012. Cette loi stipule dans l'article 2 que la décision est de la compétence de l'organe législatif, soit le Conseil général. Il s'agit ici d'un nouvel impôt sans contre-prestation pour le contribuable. Cependant, au vu des besoins de financement futurs de la ville de Monthey, et même si le montant de cet impôt pourra fortement fluctuer en fonction de la situation économique, la commission, dans sa majorité, s'est rangée à l'argumentation du Conseil municipal et propose au Conseil général de soutenir l'introduction de cet impôt supplémentaire. Un commissaire n'a pas soutenu cette position et a établi un rapport de minorité. La discussion de cet objet a amené la Cogest à proposer un amendement ; cet amendement sera défendu par le Rapporteur lors de la discussion de détail. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Monsieur Delacoste, auteur du rapport de minorité.

**Intervention de M. Lou-Janvier Delacoste (PLR)**

Monsieur le Président du Conseil général, Monsieur le Président de la ville, Messieurs les Municipaux, chères et chers collègues,

Bien qu'étant opposé à l'adoption par notre commune du règlement sur les prélèvements des droits de mutations supplémentaires, la minorité de la commission de Gestion est en faveur d'un débat autour de ce texte. Nous accepterons donc l'entrée en matière, mais refuserons le texte. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.



### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Merci Monsieur le Président.

Mesdames, Messieurs,

Je crois que j'ai bien entendu vos remarques et notamment le rapport de la commission de Gestion, que je remercie effectivement pour son travail. Je les ai rencontrés dans le cadre du budget 2014 et nous en avons parlé déjà en ce temps-là.

Effectivement, c'est un élément important, notre situation financière. Je crois que vous l'avez bien résumé, vous l'avez bien compris, deux questions se posent aujourd'hui à vous, la question d'un principe même d'un nouvel impôt, j'y reviendrai M. Défago, la différence entre un impôt et une taxe, et surtout quel est le taux de ce nouvel émolument, est-ce que l'on se fixe entre 20 et 50% de ce qui est prévu au niveau de l'Etat.

Laissez-moi néanmoins vous rendre attentifs à la situation actuelle de la commune. Cela a été relevé dans le cadre du Message du Conseil municipal au Conseil général, mais je tiens à souligner rapidement : il y a effectivement une situation financière, des finances qui ne sont de loin pas mauvaises, mais qui sont insuffisantes, on le sait, pour les nombreux investissements à venir pour la commune de Monthey.

Les modifications fiscales qui ont eu lieu durant la dernière décennie ont bien évidemment péjoré la situation, non seulement de notre commune, mais de toutes les communes du Valais. Je les citerai juste, depuis 2000 : on a eu la loi du 27 juin 2000, qui a prévu des mesures en faveur des familles et de l'économie, c'est à peu près 31 millions de moins pour l'ensemble des collectivités valaisannes locales, donc les communes ; décret du 17 juin 2005, mesures en faveur des familles et de l'économie, 19 millions en moins ; loi du 8 novembre 2007, amélioration des conditions fiscales pour les entreprises, 9 millions en moins ; loi du 12 novembre 2008, mesures en faveur des contribuables avec enfants, 28 millions en moins ; loi du 10 décembre 2010, mesures en faveur des personnes physiques, 6 millions en moins et enfin l'importante modification du 14 septembre 2012, des mesures en faveur des personnes physiques et de l'économie, c'est 40 millions en moins. Une réduction totale donc de 136 millions pour l'ensemble des communes valaisannes, auxquelles s'ajoutent, cela a été dit, les modifications de la RPT 2, qui surchargent un peu plus les communes. A titre d'exemple pour la commune de Monthey, l'Etat du Valais avait annoncé un gain par rapport à cette modification RPT2 pour la commune de Monthey, c'était au printemps 2011, de 264'000 francs et en réalité on a eu une perte de l'ordre de 500'000 francs. Le Canton étant conscient dans quel état se retrouvent les communes, il a effectivement souhaité lors de l'adoption de sa nouvelle loi sur les droits de mutations, favoriser un petit peu les communes, leur permettre de récupérer un petit peu le manco perçu par rapport à ces différentes modifications législatives. Raison pour laquelle il a introduit cette possibilité, que bon nombre de communes ont adopté ou vont adopter. Je crois qu'on est quasiment une des seules communes du district à ne pas l'avoir adopté, cela a été dit. Les villes valaisannes l'ont déjà adopté pour un taux de 50%, et aujourd'hui donc on se présente à vous pour obtenir effectivement cet impôt supplémentaire.

Des réductions fiscales qui sont concrétisées pour Monthey, une perte de l'ordre de 7 millions par année, cela a été dit aussi à de nombreuses reprises. 7 millions, auxquels il faut rajouter les 2 millions, par rapport à l'augmentation du barème d'indexation de 140 à 160% durant les dernières années. Alors, il y a 2 possibilités :



faire de la politique et dire que voilà on s'oppose au principe même de toute augmentation, parce qu'on a quand même des recettes supplémentaires en valeur absolue je dirais, mais c'est oublier que notre ville a passablement grandi, cela a été dit. J'ai repris les chiffres, on oublie rapidement, mais c'est vrai qu'en 2003, nous étions 15'004 habitants et 10 ans plus tard, en 2013, on se retrouve à 17'234 habitants. Donc, c'est clair que la masse totale des recettes fiscales augmente, mais néanmoins le pourcentage continue à diminuer et notamment ces 7 + 2, ces 9 millions qui nous manquent chaque année pour avoir une marge d'autofinancement intéressante.

Ces modifications, ce n'est pas terminé, puisque vous savez qu'au niveau fédéral, notre Berne fédérale négocie, est en train de réfléchir sur une réforme de l'imposition des entreprises 3, ce qu'ils appellent, c'est donc lié au conflit avec l'Union européenne et la volonté d'harmoniser les taxations des entreprises. Alors pour nous, ça impliquera évidemment une baisse importante au niveau des recettes fiscales, nous ne sommes pas Zoug, nous n'avons pas beaucoup de sociétés étrangères. Une réduction que l'on peut actuellement, on va voir ce que décide en définitive Berne, mais qui peut être estimée à 3 à 5 millions de réduction fiscale sur un total, je le rappelle, de l'ordre de 11 millions de recettes pour les personnes morales, donc un montant non négligeable.

Conséquence, vous l'avez tous compris, déjà dans le cadre des différents budgets, notre marge d'autofinancement baisse drastiquement et d'une manière je dirais inquiétante, par rapport aux investissements que l'on va devoir réaliser durant les prochaines années. Là aussi, je vous rappelle rapidement : 2008, on était à quasiment 15 millions de marge d'autofinancement ; 2009, 12'500'000 francs ; 2010, 11'100'000 francs ; 2011, on est remontés un petit peu, 12'700'000 francs ; la même chose pour 2012 et 2013, je viens d'annoncer aujourd'hui au Conseil municipal, on est aux alentours d'un montant de 10 millions, donc budgétisé c'était certes 7,5 millions à peu près, on est à quelque 10 millions, mais c'est toujours 2,5 à 3 millions de moins qu'en 2012. Donc, on voit une situation qui se péjore. Je vous rappelle que, dans le cadre du budget 2014, on avait estimé à 10 millions la marge d'autofinancement et on espère arriver à ce montant-là.

On l'a toujours dit également, nos prochains investissements nécessitent normalement une marge d'autofinancement pour une ville comme Monthey, de 15 millions avec une possibilité, on a encore une fortune de l'ordre de 34 millions, d'investir un peu plus pendant 4-5 ans pour arriver à un montant de 20 millions. On voit très bien que malgré les efforts qu'on peut faire, à la fois dans les réductions des charges, à la fois dans les recettes supplémentaires, comme on vous le demande aujourd'hui, que l'on aura énormément de peine d'arriver à ces 15 millions. Donc, on sait aujourd'hui, qu'on sera aux alentours de 10-11, maximum 12 millions et que pour les prochains budgets, on devra limiter nos dépenses d'investissement, un montant pour les quatre prochaines années d'un maximum de 15-16 millions et pour à long terme je dirais se fixer sur cette marge d'autofinancement.

Et pourtant, notre ville a besoin de gros investissements. Vous savez que depuis 1995, date à laquelle il y avait une dette nette par habitant de plus de 7'000 francs, on a passé effectivement aujourd'hui à une dette de l'ordre d'un peu plus de 2000 francs par habitant et cela a nécessité de gros sacrifices et surtout une absence d'investissements qui permettaient à nos biens, notamment immobiliers, de garder un certain standing. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire qu'aujourd'hui, et durant les prochaines années, on va devoir rattraper ce manque d'investissements. De



surcroît, je l'ai dit, je le répète, la ville s'agrandit et de nouveaux investissements, de nouvelles infrastructures devront être mises à disposition de nos concitoyens. Alors, ça veut dire des investissements importants. Je vous en cite quelques-uns, des investissements qui sont courts et qui doivent être terminés : on a le couvert des Mangettes, pour 2,5 millions ; cantine scolaire du bâtiment du CRTO, on y reviendra, un montant de l'ordre de 2,3 millions ; aménagement de l'enceinte du Théâtre du Crochetan, 2,4 millions ; aménagement routier de la Petite ceinture, 10 millions. D'autres investissements sont prévus, vous en êtes aussi au courant : le capital action de la nouvelle société du Terminal, un million ; la nouvelle caserne du feu ; le Collège du Mabillon, 35 millions nets ; le Home Les Tilleuls, j'y reviendrai ; infrastructures sportives, terrain, piscine, patinoire. On parle toujours des problèmes de circulation à Monthey, entrées de ville nord-sud ; des projets sont en route, vous savez qu'a été mise à l'enquête la nouvelle route côté sud. Mais tout cela implique bien sûr, en cas de réalisation, un investissement important, un investissement qu'il faudra assumer.

Je prends l'exemple du home. Le Conseil municipal l'année passée a été visiter le home Les Tilleuls et s'est rendu compte et je crois que ce n'est pas un secret, que le home n'est plus adapté aux résidents d'aujourd'hui. On a une grande partie, une grande majorité de gens en chaise roulante avec une mobilité extrêmement réduite et donc ce home nécessite des investissements importants assez rapidement. De surcroît, on a obtenu 15 lits supplémentaires de l'Etat du Valais, donc on doit les réaliser. L'ensemble de ces réalisations, si l'on prend vraiment l'implication la plus efficiente, c'est également un montant de l'ordre de 40 millions. Donc, vous pouvez bien imaginer, avec des investissements, si on prend la marge d'autofinancement de 15 millions durant les prochaines années, qu'on doit étaler les futurs investissements et que même avec des recettes supplémentaires, on devra effectivement faire extrêmement attention par rapport aux investissements futurs.

Je rappelle également qu'il y a le système valaisan qui veut que l'on amortisse le 10% de la valeur résiduelle de l'ensemble des investissements, qui péjore notre situation. Vous allez me dire comme toutes les communes valaisannes, mais c'est vrai qu'on est bientôt à un montant de l'ordre de 10 millions d'amortissement, un montant qui est chaque fois pris en compte et qui devrait rapidement arriver à 11-12 millions. Donc, on est dans une situation qui va encore se péjorer.

Vous l'avez bien compris Mesdames Messieurs, en conclusion, on a besoin de moyens supplémentaires pour réaliser les différents investissements. Et c'est des investissements, je le rappelle, qui ne sont pas somptuaires, mais nécessaires voire utiles pour notre collectivité. Alors, bien sûr, si vous deviez refuser un tel impôt supplémentaire, droits de mutations supplémentaires, on ferait avec. Le Conseil municipal en prendrait acte. Bien évidemment, ça péjorerait les investissements futurs. On devrait aussi se reposer la question des frais de fonctionnement. Mais je rappelle, cela a été dit à plusieurs reprises, qu'entre le 60 et le 70 % des frais de fonctionnement, ce sont des frais de fonctionnement qui sont ce qu'on appelle « liés », ça veut dire dépendants d'une base légale cantonale ou tout simplement imposés par le Canton. J'y reviendrai dans le cadre des comptes 2013. Mais il faut savoir qu'à titre d'exemple, le Service social, la facture que nous envoie l'Etat du Valais et que nous devons payer, pour l'année 2013 est de 500'000 francs supérieure à ce qui avait été budgétisé. Donc, c'est des montants qui viennent péjorer la situation des communes et je crois que c'est important que nous utilisions ce que nous met à disposition le Canton pour faire face à ces investissements.





Donc, je l'ai dit, si vous deviez ne pas suivre l'avis du Conseil municipal, on en prendrait acte. Maintenant, c'est vrai que dans les frais de fonctionnement, il resterait ce 30% sur lesquels on peut jouer. C'est systématiquement la même chose, c'est souvent tout ce qui concerne notre culture, ce qui concerne l'aide à nos sociétés. On sait qu'à Monthey on est très larges, on soutient nos sociétés, c'est très important, au niveau social aussi, au niveau de l'encadrement des enfants, dans le cadre des sports. C'est bien sûr des domaines qui pourraient être touchés afin de régler la situation. Je crois que le parti libéral-radical dit qu'il faut vraiment analyser le fonctionnement de la commune. C'est ce qu'on devra faire effectivement. Mais, il faudra assumer, faudra que vous assumiez aussi. Faire comprendre aux sociétés locales, à la culture, aux différents domaines où une Municipalité peut intervenir directement, que l'on doit faire des sacrifices parce qu'on a décidé de ne pas se donner les moyens. Donc, je crois que c'est une question politique que vous devez prendre aujourd'hui. La question est ouverte. En ce qui concerne la Municipalité, nous avons été convaincus, comme d'ailleurs, je l'ai dit, quasiment toutes les communes du Valais, que ce petit pouce que nous donne le canton du Valais pour pallier toutes les réductions d'impôts qui ont eu lieu durant les dernières années, ce petit pouce est extrêmement important pour la commune pour poursuivre dans un trend qui nous permet de garder une ville attractive, une ville de qualité, avec un service public de qualité. J'en resterai là pour l'entrée en matière et je reviendrai le cas échéant pour les questions de détail. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Nous allons passer maintenant au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière? Des abstentions? Non.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole? J'ai vu qu'il y avait une proposition d'amendement de la commission de Gestion. Oui, Monsieur le Rapporteur de la commission de Gestion, Monsieur Colombara.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

Oui Messieurs les Présidents, chers collègues

Sur le point de vue formel, je sais pas si on veut déjà voter le oui ou le non et discuter de la modification après.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Alors on peut voter cet amendement, ensuite procéder à la discussion de détail et au débat final et ensuite voter sur le règlement.

**Intervention de M. Marc Colombara, Rapporteur de la commission de Gestion**

D'accord. Alors en fait, la commission de Gestion, vous l'avez vu dans le rapport, propose de préciser à l'article 1, impôt additionnel, de rajouter juste un petit bout. C'est-à-dire que le texte actuel est « la commune de Monthey prélève un impôt additionnel sur les mutations » et la commission de Gestion propose de rajouter au sens de l'article 6 Ldm, donc la loi sur les mutations cantonales de manière à



préciser vraiment que cet impôt ne porte que sur l'article 6 et non pas sur l'article 7 et 8 de la loi cantonale.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Rapporteur. Je passe la parole à la Municipalité.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur Colombara,

Il faut savoir que justement cette disposition ne porte que sur l'article 6, sur le principe des mutations. D'ailleurs, le Canton l'a bien compris, il a soumis un projet, ce projet de règlement a été préparé, je dirais mûché, par le canton du Valais. Et donc, moi vous pouvez très bien mettre cet élément supplémentaire de l'article 6, ça n'apporte strictement rien. Ça a un gros désavantage, ça y a que les juristes qui le savent vraisemblablement, on ne fait en général jamais une référence au niveau d'une disposition communale, par rapport à une disposition cantonale ou fédérale, pour la simple et bonne raison, que si un jour le Canton change son règlement qui n'a pas du tout de lien avec notre disposition communale, typiquement, l'article 6 devient l'article 6b ou 7, à ce moment-là, on doit refaire toute la procédure au niveau communal pour adapter le règlement. Donc en général, on ne parle pas d'une disposition au niveau communal, lorsqu'il n'y a pas un besoin. Ce qui est le cas-là, puisque justement on ne parle que de mutations, on ne parle pas de l'article 7 qui sauf erreur de ma part définit certains termes, ou l'article 8, qui parle uniquement de cédule hypothécaire, qui ne rentre donc pas en ligne de compte. Maintenant, si vous souhaitez préciser que c'est cet article 6 qui est applicable, on le peut, au risque qu'un jour ça se modifie et puis qu'on doive retourner devant vous pour adapter ce numéro d'article. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Si la proposition de la commission de Gestion est maintenue, nous allons passer au vote. Oui, Madame Desponds, je vous passe la parole.

**Intervention de Mme Sandrine Desponds (GP)**

Je me permets juste d'expliquer pourquoi on avait fait cette proposition, c'est parce que la loi cantonale s'appelle bien loi cantonale sur les droits de mutations et n'a pas d'autre titre et c'était pour éviter une confusion. Après l'autre option qui avait été envisagée dans le cadre de la commission de Gestion était que ce soit bien précisément protocolé au procès-verbal du Conseil général que ça ne portait que sur cet article et ça aurait aussi pu avoir son effet. Donc, ça n'est pas une nécessité absolue qu'il y ait cet amendement. C'est simplement, il faut bien que ce soit précisé que ça ne porte pas sur les autres actes qui figurent dans la loi cantonale, qui s'appelle que loi cantonale sur les droits de mutations.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Desponds. Monsieur le Président de la commission de Gestion.

**Intervention de M. Christian Fracheboud, Président de la commission de Gestion**

Merci.

Messieurs les Présidents,

Donc, au vu des explications, je retire cet amendement. Merci.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Alors, nous poursuivons avec la discussion de détail. La parole est au Conseil général. Oui, Monsieur Delacoste.

**Intervention de M. Lou-Janvier Delacoste (PLR)**

Monsieur le Président, chers collègues,

Nous maintenons notre position, nous sommes fermement opposés à l'instauration du prélèvement de droits de mutations additionnels, qui ne sont rien d'autre qu'une hausse d'impôt sans contrepartie. En outre, il n'y a aucune garantie proposée dans ce règlement pour lier ces rentrées avec nos dépenses d'investissement. Monsieur le Président, vous n'êtes même pas revenu sur ce point-là. Nous ne saurions tolérer que cet argent, qui se trouvait alors fort bien dans les poches du contribuable, puisse être gaspillé. Nous ne doutons pas de la capacité de la Municipalité à dépenser ces sommes une fois qu'elles seront perçues. Pour ces raisons, nous exigeons qu'une analyse complète de notre situation soit réalisée, qu'une vision globale soit proposée et que celle-ci soit complétée de mesures permettant de la concrétiser. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Delacoste. La parole est toujours au Conseil général. Pas de demande. Je repasse la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui merci Monsieur le Président.

Juste pour répondre à Monsieur Delacoste,

Votre expression « c'est un impôt qui n'a pas de contrepartie », c'est une expression qui n'a pas de sens, puisqu'un impôt n'a justement pas de contrepartie, c'est la différence avec une taxe. On ne peut pas, j'aimerais bien dire que l'ensemble des montants que l'on pourrait percevoir en 2015 soit affecté à la rénovation de nos bâtiments, mais c'est tout simplement pas légal. Donc, on peut faire encore différemment à Monthey, mais il y a des bases légales que l'on doit respecter, on ne peut pas faire n'importe quoi. Deuxième chose, vous avez raison, c'est un montant supplémentaire qu'on pourrait dépenser. Si l'on n'obtient pas ce montant, je l'ai dit, on fera l'analyse, on tracera évidemment tout ce qu'on aura besoin, pour retrouver une situation équilibrée. C'est juste une conception de savoir si on est dans une situation à Monthey où effectivement nos recettes ou disons la force de nos impôts est déjà trop élevée et que nos concitoyens sont péjorés de cette situation. Quelqu'un l'a dit dans la salle, je crois que c'est M. Sylvain Défago, qu'une telle introduction d'un émolument supplémentaire n'aura pas de conséquences à mon sens quant à l'achat de biens immobiliers. Donc, c'est une recette intéressante, qui variera d'année en année, ça je dois bien l'admettre, c'est clair, c'est par rapport au nombre de mutations enregistrées. Mais, néanmoins, qui sera une recette intéressante pour l'ensemble de nos investissements futurs et je l'ai dit, de nos frais de fonctionnement. Maintenant, une analyse complète, vous verrez très rapidement que, je l'ai dit, 70% des charges sont liées, donc on jouera sur les 30% qui restera et puis j'espère que vous assumerez du coup votre décision et que vous accepterez toutes les suppressions de postes que l'on pourrait présenter dans le cadre du prochain budget 2015.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Est-ce qu'il y a encore une demande de prise de parole dans la salle ?

Je salue l'arrivée de M. Maire, donc nous sommes maintenant 53.

Je clos la discussion de détail pour passer au vote. Je vous rappelle que l'acceptation finale se fait en principe en deux lectures. Les modifications sont acceptées définitivement en première lecture, si elles obtiennent la majorité des 2/3 des membres présents. Nous sommes maintenant 53 Conseillers généraux présents, la majorité des 2/3 est donc à 36.

Alors Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous approuvez l'introduction d'un impôt additionnel communal sur les droits de mutations des transactions immobilières et par conséquent le Règlement sur le prélèvement des droits de mutation qui en définit les modalités d'exécution, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous le refusez, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever.

Merci.

**Le résultat du vote est le suivant : 30 voix pour, 21 voix contre, une abstention. La majorité des 2/3 des membres présents n'est donc pas atteinte.**

Nous devons donc procéder à une deuxième lecture, qui sera certainement à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil général.

Bien, nous passons à la suite de l'ordre du jour avec le point

**5. Demande de crédit complémentaire pour la réalisation de la cantine scolaire**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Concernant ce point, nous avons reçu un Message du Conseil municipal, daté du 7 mars 2014, en même temps que la convocation pour la séance de ce soir. La commission de Gestion a rédigé un rapport et la commission Edilité et Urbanisme également, qui ont été adressés à tous les Conseillers généraux. Nous allons procéder de la manière suivante : d'abord l'entrée en matière et en cas d'acceptation de cette dernière, à la discussion de détail et enfin au vote. Mesdames et Messieurs les Chefs de groupe, j'ouvre la discussion sur l'entrée en matière. Oui, Monsieur Woeffray.

**Intervention de M. Johann Woeffray (PDC)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers communaux, chères et chers collègues,

Le groupe DC s'est penché attentivement sur cette demande de crédit complémentaire et en a tiré les conclusions suivantes. Sur le fond tout d'abord, des voix se sont élevées pour fustiger le manque d'anticipation lors de l'élaboration du devis initial. En effet, la différence de 420'000 francs représente tout de même un écart de plus de 20% par rapport aux montants initiaux. Sur la forme enfin, le groupe DC ne peut que féliciter Messieurs Borgeaud et Moulin pour ce brillant exercice de communication. Les multiples injonctions du législatif pour mettre fin à



la politique du fait accompli lors de dépassements de budget ont enfin porté leurs fruits. Ce mode de fonctionnement, certes périlleux et chronophage, fait montre d'une grande transparence. Tant devant les commissions permanentes qu'en séances de groupe, nos Municipaux ont répondu à bâtons rompus à des questions qui avaient une portée bien plus large que le simple dépassement. Notre formation les en remercie. A la lumière de toutes les informations apportées, le groupe DC accepte l'entrée en matière et dans sa large majorité, le moment du vote final venu, se ralliera aux conclusions des commissions de Gestion et de l'Urbanisme, commissions que nous remercions au passage pour le travail effectué. Merci de votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Woeffray. Madame Franz.

### **Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Messieurs les Présidents, Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames Messieurs, chers collègues,

Cela fait maintenant plus de 3 ans que nous avons accepté un budget initial de 990'000 francs pour une cantine scolaire, qui devait au départ être opérationnelle pour la rentrée 2011-2012. Nous avons accepté sans difficulté une augmentation de 300'000 francs au budget 2012, pour que cette cantine dispose d'une cuisine professionnelle. Lors du Conseil général de décembre 2011, la Municipalité, interrogée sur ce nouveau crédit d'investissement, avait répondu que l'architecte mandaté avait déjà proposé plusieurs projets et que 5 restaurants scolaires avaient été visités. Dans le cadre du budget 2013, la commission de Gestion avait reçu toutes les informations détaillées sur un nouvel investissement et nous pensions que c'était le dernier. Convaincus que nous sommes qu'une cantine scolaire n'est vraiment pas un luxe pour notre ville, c'est donc sans difficulté que nous avons accepté ce nouveau budget de 1'890'000 francs. Et nous pensions légitimement que, pour utiliser une expression consacrée dans cette assemblée, que nous étions pour ainsi dire « à bout touchant » de ce projet. Nous avons été assez surpris de voir arriver la présente demande de crédit complémentaire, à peine quelques petits mois après avoir adopté le budget 2014, dans lequel figurent déjà des montants destinés à l'ameublement et aux ustensiles. En effet, tout comme la commission de Gestion, que nous remercions pour son travail et ce malgré les explications données par M. Moulin lors de la présentation au groupe, nous peinons à comprendre comment il est possible qu'après plus de 3 ans, des éléments aussi essentiels que des problèmes de charpente, de protection contre la foudre ou encore un raccordement aux canalisations, ne sortent que maintenant. Ayant eu l'occasion d'exprimer clairement nos inquiétudes, s'agissant du suivi de ce dossier, aussi bien dans le cadre de la Cogest que lors de l'entretien que nous avons eu avec M. Moulin, nous ne nous étendrons donc pas plus sur le sujet ce soir.

Nous avons toutefois pris bonne note que le service BEU sera plus attentif, lors de la phase de préparation, pour les projets à venir. Aussi, tout en déplorant la manière dont les choses se sont déroulées, nous accepterons cette demande de crédit complémentaire, soucieux que le projet puisse avancer le plus rapidement possible, ceci pour le bien de nombreuses familles montheysannes.

Bien que cela ne relève pas de la compétence du Conseil général, mais dans la mesure où la Cogest et les groupes qui ont rencontré Messieurs Borgeaud et Moulin, ont été informés sur la politique adoptée par la majorité du Conseil municipal concernant le prix du repas, nous nous permettons de dire ici notre



regret face à l'option de départ choisie par cette majorité, beaucoup trop à droite à notre goût.

Si comme le mentionne la commission BEU dans son rapport, que nous remercions également pour son investigation, nous trouvons très positif que ce restaurant permette d'étendre les domaines d'activités de Valtex, d'être pratique, écologique utile à d'autres usagers. Toutefois, nous regrettons que la question de subventionnement des repas ne fasse pas partie des préoccupations premières de la Municipalité. De notre avis, ce réfectoire scolaire doit être accessible dès les premiers jours de son ouverture, non pas uniquement à ceux qui auront les moyens de se l'offrir, mais en priorité à ceux qui en ont besoin. Contrairement à ce que beaucoup semblent penser dans ce domaine, l'offre ne crée pas le besoin et les parents n'ont pas pour principale préoccupation de se débarrasser de leur enfant à la première occasion, du moment que cela ne leur coûte rien.

La cantine scolaire, et c'est sa fonction première, doit proposer des repas à prix abordable à tout type de famille. Or, si le prix devait être fixé à 12 francs, étude surveillée comprise, on peut d'ores et déjà être certains que des enfants, hélas, ne pourront pas bénéficier de ce service, car leurs parents n'en auront simplement pas les moyens financiers. Nous savons qu'un sondage a été lancé au CO auprès des parents sur l'évaluation des besoins en matière d'accueil sur le temps de midi, dans lequel il leur est demandé quel montant ils seraient prêts à mettre pour un repas. Nous remercions la Municipalité pour cette initiative, mais surtout nous lui demandons de revoir immédiatement sa position, s'il devait s'avérer que le prix de 12 francs ne correspond pas à la moyenne des prix avancés par les parents. L'intervention de la Municipalité sera, de notre point de vue, aussi indispensable, si au moment des inscriptions effectives, un décalage devait être constaté entre le nombre de celles-ci et le nombre de parents qui se disaient intéressés avant de connaître le prix. Plusieurs possibilités peuvent être envisagées, comme par exemple un barème de prix en fonction du revenu ou peut-être aussi une différenciation entre le prix du repas avec celui de l'étude, car il est bien clair que la commune de Monthey en choisissant de construire ce restaurant scolaire ne fait pas qu'obéir à la loi, mais répond bien à un besoin. Les enfants de 6<sup>ème</sup> primaire accueillis à l'UAPE La Tartine ne disparaissent pas pendant les vacances d'été.

Notre groupe accepte donc l'entrée en matière et acceptera la demande de crédit complémentaire.

Je vous remercie de votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Oui, Monsieur Raboud

#### **Intervention de M. Damien Raboud (EPM)**

Chers Présidents, chers Municipaux, chers collègues,

Tout d'abord, nous souhaitons remercier l'équipe du dicastère BEU, M. Moulin et sa cheffe de service Mme Chaperon en premier lieu, pour l'excellente pédagogie dont ils font preuve dans la gestion des projets urbanistiques de notre cité. Nous pensons notamment au travail effectué avec la commission BEU, les séances de présentation auxquelles nous Conseillers généraux sommes conviés et à leur disponibilité sans faille et sans limite. Merci.

Passé ce flatteur constat, nous nous inquiétons une fois de plus que les finances de la ville soient amputées d'une telle somme, et que nous rognions sur notre marge d'autofinancement, pour un investissement qui paraît à première vue, et pour un grand nombre de nos concitoyens, très, trop important. Nous ne comprenons ni ne



voyons très exactement où nous allons au niveau des investissements et sommes toujours inquiets du plan quadriennal proposé qui ne correspond aucunement à la réalité des chiffres. Pour rappel, 10 millions de marge d'autofinancement pour un plan quadriennal divisé à 160 millions.

Nous aimerions un jour avoir une vision claire de ce que la Municipalité envisage réellement de réaliser dans les prochaines années, en prenant en compte l'état réel de nos finances et non celles rêvées. On pense notamment à tous les derniers investissements, qui sont des investissements qui se font en périphérie de la ville : le couvert à 2,5 millions, les dépassements à la cantine du foot etc etc. On aimerait une fois recentrer les dépenses pour notre ville.

En résumé, voilà nous entrons en matière concernant cet objet et je vous remercie de votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Raboud. Monsieur Nicolas Défago.

### **Intervention de M. Nicolas Défago (PLR)**

Messieurs les Présidents, chers collègues,

Le groupe PLR a pris connaissance du Message du Conseil municipal et des rapports des commissions de Gestion, d'Edilité et Urbanisme, que nous remercions pour leur travail.

Selon le Message du Conseil municipal, la commune de Monthey a l'obligation de proposer un horaire continu pour les élèves du secondaire. Ainsi, il est devenu nécessaire de proposer un lieu permettant aux élèves de prendre la pause de midi. C'est le site sur lequel se trouve le CRTO qui a été choisi, en raison de sa proximité immédiate avec l'emplacement du Reposieux, mais aussi du potentiel de ce bâtiment communal, dont une partie est encore inexploitée. Les synergies et le développement de nouvelles activités pour le CRTO sont également un avantage certain. Le Conseil municipal nous propose d'accepter une augmentation du crédit d'investissement de l'ordre de 420'000 francs pour la réalisation d'une cuisine et d'un restaurant scolaire. Cela portera ce crédit d'investissement à 2'310'000 francs. La grande majorité de ce surcoût provient des adaptations nécessaires de la structure du bâtiment existant. A l'instar de la Cogest, notre groupe regrette que cette problématique ne soit constatée qu'aujourd'hui, alors que le premier budget concernant ce projet date de plusieurs années.

Le groupe PLR, convaincu du bienfondé de cet investissement, soutiendra cette demande de crédit complémentaire.

Nous acceptons l'entrée en matière.

Merci.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Défago. La parole est à la Municipalité. Monsieur Moulin.

### **Intervention de M. Daniel Moulin, Municipal en charge du dicastère Aménagements, Bâtiments et Urbanisme**

Messieurs les Présidents, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,

A nouveau, j'ai promis à mes collègues d'être bref, mais surtout pour vous également, concernant cette cantine scolaire. Il y a une chose que je n'ai pas comme qualité, c'est de pouvoir revenir en arrière et changer les choses. Par contre, il y a une chose que je fais quand je dois décider, c'est de décider. La décision a été prise en date du 20 décembre 2013, c'était de tout stopper sur ce



restaurant, de telle manière qu'on puisse être cohérents dans les décisions qu'on prenne et surtout qu'on puisse faire des choses qui soient elles également cohérentes. Pour ma part, avec Eric Borgeaud, Président du dicastère de l'Enseignement, il était clair que nous ne pouvions pas continuer de la sorte. Raison pour laquelle, nous avons tout stoppé et surtout observé ce qu'il y avait d'autre à faire. Trois options, je vais pas revenir sur ces trois options, elles vous ont été expliquées dans les différents groupes. Et c'est seulement à la fin de ces différentes options, que nous avons choisi la variante de présenter à nouveau une augmentation de 420'000 francs à cette noble assemblée, sachant que 80'000 francs seront dévolus aux services industriels, sous forme de taxe.

Pour moi, il est vraiment nécessaire à l'heure actuelle qu'on pense à nos jeunes. Effectivement, il y a l'aspect réglementaire, mais en définitive, je vois vraiment pas d'autre, j'ai envie de dire option, de répondre à un besoin qui est plus qu'évident et surtout dans un délai raisonnable. Je vous invite bien évidemment de suivre la parole de la Municipalité. Merci.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous allons passer au vote sur l'entrée en matière. Est-ce qu'il y a des oppositions à cette entrée en matière ? Des abstentions ? Non.

**L'entrée en matière est donc acceptée à l'unanimité.**

Nous passons maintenant à la discussion de détail, puis au vote. Est-ce qu'il y a une demande de prise de parole dans la salle ? Cela ne semble pas être le cas. Est-ce que la Municipalité...? Oui, Monsieur Eric Borgeaud.

#### **Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et Formation professionnelle**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

J'ai deux réponses à vous apporter, suite aux différentes séances de groupe qu'on a fait avec Daniel Moulin. Certaines de ces réponses répondront à ce que j'ai entendu ce soir.

La première c'est l'aspect légal du concordat HARMOS, qui stipule ceci dans l'article 11 : « une offre appropriée de prise en charge des élèves est proposée en dehors du temps d'enseignement - structure de jour. L'usage de cette offre est facultatif et implique, en principe, une participation financière de la part des titulaires de l'autorité parentale ». Ça c'est l'article 11, au niveau du concordat Harmos, qui oblige à quelque part aux communes de mettre en place une structure pour l'accueil des enfants en journée. Et nous avons déjà des enfants aujourd'hui qui mangent au CRTO ou bien qui mangent des sandwiches dans les escaliers de l'école et je crois qu'aujourd'hui, on est bientôt la dernière ville, le dernier village, à ne pas avoir une structure de ce type-là. Je pense que c'est le moment que Monthey se dote d'un restaurant scolaire, si vous me permettez. On a appelé le couvert un pavillon, vu l'argent qu'on va mettre certainement dans ce restaurant, enfin j'espère que vous allez accepter ce montant, je crois qu'on peut se permettre d'appeler ça un restaurant scolaire.

Pour les prix, je vous avais promis que les résultats du sondage arriveraient cette semaine, je vous l'avais dit dans les groupes. J'ai entendu les questions par rapport à ce sondage et à ces prix. Je vous livre ce soir les résultats. Tout d'abord, vous dire que ça concerne 418 réponses, et sur ces 418 réponses, il y a au niveau de l'intérêt pour un restaurant scolaire, il y a 45% de oui, donc ça nous fait déjà 188 enfants. Donc vous voyez qu'on a déjà un restaurant qui est passablement occupé,





pour autant que tout le monde, bien sûr, les gens qui ont dit oui, participent à cette restauration. Donc 180 personnes qui ont répondu oui, 4% qui ne savent pas et 212 non, donc 51%. Donc c'est déjà un chiffre assez important, si on estime qu'il y a à peu près 120 places à deux services, on est déjà au maximum de 240, vous voyez déjà c'est passablement occupé. Au niveau de l'intérêt, nous avons en premier, ce qui est une bonne surprise, une alimentation équilibrée pour 31%. Le prix vient en deuxième position, avec 27% d'intérêt. Et j'en arrive maintenant au prix, et c'est également une surprise, puisque j'ai proposé à la Municipalité, comme vous le savez, de mettre ces repas à 12 francs. Nous avons 36% qui mettent un prix de 10 à 12 francs, donc c'est pas un prix qui était complètement à côté des souhaits des parents, puisque nous avons quand même plus d'un tiers qui proposent, on a pas mis dans le sondage le prix, mais c'est les parents eux-mêmes qui proposent un prix de 10 à 12 francs. On est quand même assez dans la cible par rapport à ça. Ensuite, nous avons 20% qui proposent de 8 à 9 francs, et 18% qui proposent de 5 à 7 francs. Alors bien entendu, je suis bien conscient qu'avec un repas à 12 francs x 4 repas, pour autant que l'enfant vienne toute la semaine, ça fait 50 francs par semaine x 4, je suis conscient que 200 francs par mois pour les familles, pour un enfant le repas de midi, c'est pas quelque chose d'évident et on le fait pas comme ça, de gaieté de cœur. Mais je vous l'ai expliqué dans les groupes, il y a plusieurs éléments pour ces 12 francs. La première chose, c'est la négociation avec le CRTO ; c'était une négociation, où il a fallu tout mettre dans la balance, donc ce prix a été largement discuté et on est arrivés à un accord sur ces 12 francs. Le CRTO prend également des risques, ça dépend de la quantité de personnes, mais si on est trop bas dans la participation des enfants, c'est le CRTO qui serait perdant, je vous l'ai expliqué dans les groupes.

Le deuxième élément, je vous ai bien entendu par rapport au subventionnement, si vous acceptez ce soir ce restaurant scolaire, on va mettre 2,3 millions dans la balance. Il y a 300'000 francs de matériel. C'est une immense somme et on en est bien conscients, ça fait 2,6 millions. Il n'est pas correct aujourd'hui, dans le lancement du projet, de vous demander, et je l'ai fait en tout état de cause, de demander encore aux citoyens, et on a parlé des finances ce soir, de demander aux citoyens montheysans de subventionner les repas, qui vont être la première année à 20'000, 30'000 et qui vont automatiquement augmenter d'année en année. Si vous subventionnez d'un franc, 2 francs, 3 francs, vous allez avoir des montants dans les frais de fonctionnement qui vont arriver à plusieurs dizaines de milliers de francs et qui vont augmenter. Et il ne me semblait pas correct d'arriver dans le lancement de ce restaurant, avec un investissement pareil, de demander à la population montheysanne de subventionner encore ces repas. Ça c'était un élément également important que j'ai proposé à la Municipalité. C'est pour ça qu'on a laissé ce prix à 12 francs, qui est d'ailleurs dans la cible des repas proposés dans la région à Aigle et dans d'autres villes. Nous sommes absolument dans la cible.

Et puis le dernier élément, où je ne suis pas tout à fait d'accord avec Mme Franz, c'est que si vous mettez un prix trop bas, bien entendu que ça répondra peut-être à des besoins plus ciblés, mais pour un point de départ, automatiquement et des parents me l'ont dit, ça va faire appel d'air. Et pour des parents, de mettre peut-être l'enfant au restaurant scolaire, si le montant est pas trop élevé, ben ça reste quand même à quelque part, pas pour toutes les personnes je suis d'accord, mais ça reste à quelque part peut-être une solution de facilité. Mais je l'ai dit, mais je le répète et j'en suis convaincu : on veut répondre aux besoins et pas en créer. Et puis, il faut une fois démarrer, on fera une analyse concrète de ce qui va se passer



avec ce restaurant et puis ensuite on pourra voir vraiment si on a répondu aux besoins, si on doit corriger et puis qu'est-ce qu'on fait pour la suite. Mais je vous rappelle que ce règlement, on vous le présente ce soir en toute transparence, avec le tout parce qu'on voulait de la transparence, mais c'était un règlement qui n'était pas obligé d'être présenté au Conseil général, mais on semblait important d'avoir ces éléments avec nous. Parce que justement, Monsieur Raboud, c'est justement ce qu'on voulait plus faire : c'est une cantine football n°2. Alors, si on pouvait arrêter de parler de cette cantine de football, ça nous arrangerait, parce que justement on n'a pas voulu faire comme ça. On vient devant vous en toute transparence pour vous présenter ça. C'est parce qu'on aimerait plus que ces choses-là se reproduisent, on est tout à fait d'accord avec vous. Alors maintenant, regardons devant et si vous acceptez ce soir ce restaurant scolaire, ben je pense les jeunes Montheysans seront très heureux et pourront en profiter. Merci de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Borgeaud. Est-ce que quelqu'un souhaite prendre la parole dans la salle ? Oui, Madame Franz.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Oui, merci. Je remercie M. Borgeaud de nous avoir donné les informations sur ce sondage et puis donc de nous les communiquer ici ce soir. Alors si j'ai bien compris, j'ai pas retenu exactement les chiffres, il y a 38% d'enfants qui sont en-dessous du 10 à 12 francs, c'est bien cela ? Qui sont pas dans la fourchette de 10-12 francs ?

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et formation professionnelle**

Alors, il y a 36% des réponses de 10 à 12 francs, tout le reste est en-dessous.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Donc ça veut dire tout le reste sur les 100% ? Donc, il y a 64% d'enfants qui sont en-dessous ?

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et formation professionnelle**

Qui font une proposition en-dessous. Oui, absolument.

**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Donc, j'entends même si le prix, bon on pourrait déjà aller vers 10 francs, pour être plus en direction du 64%. Et moi je trouve quand vous dites qu'on met 2,5 millions dans cette structure, que c'est pas correct de demander encore aux contribuables montheysans, je trouve non plus pas correct et même très injuste de mettre 64% d'enfants peut-être de côté. Cette structure, si on dépense de l'argent, c'est bien pour l'utiliser de la façon adéquate, pour répondre aux besoins. Et je crois que cet appel d'air, ce souci de dire « on met un repas à un prix modeste, y a tout le monde qui va s'inscrire ». Je crois qu'il y a des parents ici dans cette salle et on n'a pas ce réflexe-là. C'est pas « chouette, c'est bon marché, je pose mon gamin ».

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère Enseignement et formation professionnelle**

Ce n'est pas ce que j'ai dit.



**Intervention de Mme Anne-Laurence Franz (GP)**

Enfin, vous appelez ça un appel d'air. Je sais pas comment vous pouvez définir un appel d'air. Enfin, je trouve pas correct qu'on mette de l'argent et qu'après ce ne soit pas utilisé de la bonne façon. Voilà, c'était ça notre message.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Franz. Je passe la parole à Monsieur Borgeaud.

**Intervention de M. Eric Borgeaud, Municipal en charge du dicastère**

Bon, ben tout a été dit. Moi je pense que suis étonné du sondage. On aurait pu croire que beaucoup plus de personnes voyaient un prix nettement plus bas, ça prouve quand même qu'on est plus ou moins dans le tir, c'est ce que j'ai dit. Je ne vous dis pas que ça va répondre complètement aux besoins, mais il faut qu'on démarre pour pouvoir faire une analyse de la situation. Et si on est déjà à 188 enfants qui sont intéressés, je vous laisse imaginer, on est à 40 ou 50 du plein du restaurant, je pense c'est déjà un sondage qui nous donne une approche, il faudra voir maintenant le résultat concret de ce qui va se passer. Et puis en effet, s'il y a un delta trop important, il faudra savoir pourquoi les choses elles sont de la sorte. Mais le prix de 12 francs ne va pas changer. Si on doit après réajuster ce prix, ce sera un subventionnement communal. Aujourd'hui, la Municipalité a décidé de ne pas proposer de subventionnement communal pour ce repas.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Est-ce qu'il y a une autre demande de prise de parole ? Non. Je clos donc la discussion de détail pour passer au vote.

Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, si vous acceptez la demande de crédit complémentaire de 420'000 francs, pour la réalisation d'une cuisine et d'un restaurant scolaire, conformément au plan approuvé par la commission cantonale des constructions, je vous demande de vous lever.

Merci.

Si vous la refusez, je vous demande de vous lever.

Si vous vous abstenez, je vous demande de vous lever.

**La demande de crédit est donc acceptée à l'unanimité du Conseil général.**

Pause de 5 minutes.

Bien, nous passons au point

**6. Réponses aux questions suivantes :**

**6.1 Question de M. Alphonse ALONSO portant sur la fumée dans les parkings publics**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à cette question, qui a été posée lors de la séance du Conseil général du 4 novembre 2013. La discussion générale n'est généralement pas ouverte, à moins que le Conseil général n'en décide autrement par un vote. La parole est à la Municipalité. Oui, Monsieur Rouiller.



### **Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

En réponse à Monsieur Alonso, je vais peut-être vous rappeler sa question, elle concernait l'interdiction de fumer dans les parkings publics souterrains, notamment celui de Trolieta et demandant la pose d'une signalisation ad hoc.

Alors conformément à l'article 2 de l'Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac du 1<sup>er</sup> avril 2009, il est effectivement interdit de fumer dans un parking souterrain ouvert au public.

L'Ordonnance sur la protection de la population contre la fumée passive et l'interdiction de la publicité pour le tabac du 1<sup>er</sup> avril 2009 dit à l'article 2, étendue de l'interdiction de fumer :

- 1 Les lieux fermés au public ou à usage public dans lesquels il est interdit de fumer englobent tous les lieux couverts par un toit et entourés par des murs ou des cloisons permanentes ou provisoires, quelle que soit la nature des matériaux utilisés.
- 2 Un lieu est public ou à usage public dès qu'il est accessible à tout un chacun, même si l'accès est payant ou lié à la possession d'une carte de membre.

Consultées pour information, les grandes villes du Valais, ce sont Sierre, Sion et Martigny, n'ont pas de panneaux interdisant de fumer dans leurs parkings souterrains. Poser une telle signalisation reviendrait à multiplier inutilement les visuels et à perturber les automobilistes. Par ailleurs, l'effet dissuasif peut sembler moindre, certains parkings, comme le Château-Vieux par exemple, étant équipés de cendriers. Enfin, il apparaît difficile d'empêcher un automobiliste qui sort de son véhicule avec une cigarette, de la terminer en chemin à travers le parking. D'autre part, nous devons certainement encore rajouter un signal concernant l'interdiction de parking souterrain pour les véhicules équipés de propulsion à hydrogène. J'espère que ma réponse vous aura convenu.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Oui, Monsieur Alonso.

### **Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller Rouiller,

Je vous remercie du bout des lèvres pour cette réponse, parce que si j'ai bien compris, mais dites-moi si je me trompe, oui la loi existe depuis 5 ans, et non on ne peut pas l'appliquer, alors à quoi elle sert ?

### **Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Mais on l'applique, on la surveille. Le problème, c'est qu'on ne peut pas être devant chaque personne qui quitte son véhicule alors qu'elle était occupée à fumer, alors qu'elle a pénétré dans un parking souterrain. C'est uniquement une question de propreté s'il reste des cendriers dans les parkings. En l'occurrence, je crois que même celui de Château-Vieux a été éliminé maintenant. Le reste, c'est clair que les gens sont amendables le cas échéant. Je pense que ce que vous imaginez vous par rapport à cette interdiction de fumer, c'est des attroupements de personnes qui fument en plus de la cigarette des produits prohibés.



**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Par exemple, mais la question n'était pas là. La question n'est pas de faire une campagne de prévention contre les fumeurs ou quoi que ce soit. Mais simplement leur rappeler que c'est un endroit fermé, accessible au public et qu'il était interdit de fumer. Je ne pense pas que la pose de quelques panneaux dans les parkings souterrains de la ville va crever le budget, d'autant plus qu'on l'a vu ce soir, le Conseil général est bien parti pour accepter les droits de mutations en deuxième lecture et que ça va vous rapporter 960'000 francs. Ce serait peut-être une des raisons qui vous permettrait d'acheter 12 panneaux ou 15 panneaux à 2,50 francs dans un grand magasin, une grande surface.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. Monsieur Rouiller, je vous laisse répondre.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Oui, je souhaite une seule chose, c'est qu'à chaque fois qu'on va acheter 12 panneaux, y'a pas besoin de mettre un nouvel impôt à Monthey. Si vous mettez tous ces panneaux, c'est bien clair qu'on peut les mettre, mais vous avez un panneau qui limite la vitesse, un panneau qui limite la hauteur, un panneau qui limite l'interdiction de fumer, qui normalement devrait être connue et puis si on va encore mettre un quatrième en tout cas pour ce problème de véhicules qui sont prohibés dans les parkings souterrains, vous avez un joli aménagement en-dessus du parapet à l'entrée du parking. Mais, c'est inutile de rajouter des choses qui sont évidentes. Et puis, ben si vous avez vraiment du souci que ça se perpétue l'usage de la fumée dans les parkings souterrains, on fera des rondes et puis on amendera assez souvent si c'est le cas, de façon que ça se redise assez souvent, pour que ça devienne un automatisme et que personne ne fume dans les parkings souterrains. Mais, on a beaucoup plus de soucis avec les attroupements, d'ailleurs vous pouvez aller voir les arrêtés communaux, il est interdit de se regrouper dans les parkings, de fumer, de consommer de l'alcool, etc. Et puis, c'est les problèmes qu'on a, c'est pas tellement les problèmes de quelques fumeurs qui finissent leur cigare ou leur cigarette.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Nous passons à la réponse à la question suivante

**6.2 Budget 2014 : question de M. Dominique PARVEX portant sur le projet de la Vièze et le compte n°751.509.05**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à cette question, qui a été déposée lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013, dans le cadre du budget 2014. La parole est à la Municipalité. Monsieur Cottet.

**Intervention de M. Gilles Cottet, Municipal en charge du dicastère Travaux publics, Mobilité et Environnement**

Merci.

Monsieur le Président, Monsieur Parvex,

Vous l'avez bien compris, ce compte 751 509 05 est un budget, donc une dépense agendée, avec effectivement deux montants à peu près similaires, 140'000 et



150'000 francs, que vous avez évoqués. Donc ces sommes, vous l'avez vu, sont relativement récurrentes. Le compte 751 661 05 est une recette, en l'occurrence c'est une subvention à hauteur de 113'000 francs. Votre question, elle est un peu double si j'ai bien compris, elle traite d'une part de la pérennité de cette subvention, c'était votre souci, et puis de son éventuelle répartition avec d'autres partenaires, puisqu'il y a 4 chantiers que je vais vous décrire brièvement. Vous savez ou vous n'êtes pas sans savoir, que ce projet de la Vièze revêt une complexité assez inhabituelle, elle est liée à la concomitance de 4 projets : le remplacement du pont ferroviaire, donc le Pont rouge, qui est âgé cette année de 106 ans ; le deuxième, c'est la réalisation du pont ferroviaire qui sera la desserte du Terminal ; le troisième, c'est le réaménagement de la Vièze, donc je pense auquel vous faisiez allusion et puis le quatrième, c'est le prolongement du passage routier au moment de la traversée de la Vièze, à l'endroit du Pont rouge actuel.

Pour vous rassurer, le 14 octobre de l'année dernière, j'ai présenté à mes collègues de la Municipalité, en vue d'une décision, une convention avec les CFF. Il a été décidé, lors des discussions préalables avec la direction régionale des CFF à Lausanne, de regrouper les divers accords et servitudes sur une convention, qui iraient même dans une convention d'exploitation de ces futurs ouvrages. Le projet initial d'aménagement de la Vièze prévoyait un surcreusement, ce qui expliquait ces budgets assez conséquents, à l'endroit du pont, pour laisser transiter cette fameuse crue centennale, vous avez déjà entendu parler de ça dans d'autres projets liés à des cours d'eau. C'est ce que le Canton, respectivement la Confédération, demandent aujourd'hui. L'étude qui a été faite par nos divers mandataires, et notamment les CFF, démontre qu'en construisant un pont un petit peu plus long, on diminue les excavations, c'est assez facile à comprendre, même pour des non-initiés. Cette solution elle a été proposée aux CFF, ils l'ont trouvée opportune en l'occurrence, c'est exactement ce qui s'est fait pour le pont, je crois qu'il s'appelle de la Bâtiaz, à Vernayaz. C'est un pont exactement identique à celui qui va être fait du côté du Pont rouge. Avant de lancer l'étude définitive du projet, les CFF souhaitaient régler ce principe d'organisation, et puis de financement du projet et puis régler aussi la démolition et la reconstruction du pont ferroviaire, comment est-ce qu'on pourrait maintenir le trafic de la ligne du Tonkin notamment pendant cette période-là. Et puis lier cette construction avec les aménagements du lit de la rivière. Donc, concernant ce fameux pont ferroviaire, vous posiez un petit peu la question de la répartition de ces frais. Pour le remplacement de ce Pont rouge, l'étude préliminaire est intégralement prise en charge par la CFF. Les études de l'avant-projet jusqu'au projet de construction sont entièrement à la charge des CFF. Les frais relatifs à la construction seront répartis à 50% pour les CFF et à 50% à charge de la future, puisqu'elle n'est pas encore créée, société Terminal de Monthey, donc la société anonyme qui va être constituée prochainement. Les CFF sont les maîtres de l'ouvrage, c'est eux qui adjudgeront, en accord avec la société du Terminal, les prestations et tous les travaux nécessaires. Et enfin, les frais de démolition et de reconstruction seront pris en charge par les CFF. Par contre, la commune y participera financièrement, en raison des avantages retirés, ce que je vous ai expliqué tout à l'heure, ça veut dire que sur toute la longueur du projet Vièze, quasiment jusqu'à l'embouchure du Rhône, puisque c'est également lié à Rhône 3, c'est encore un cinquième paramètre, la troisième correction du Rhône, on va globalement gagner en prolongeant simplement le pont. Et cet accord a été résolu sur la forme d'un versement forfaitaire de 700'000 francs. Donc, la commune en a accepté le principe de cette convention. Aujourd'hui, elle n'est pas signée,



pourquoi ? Parce que le troisième signataire, la société du Terminal, n'est pas encore créée. Deuxième projet, c'est la réalisation du pont ferroviaire du Terminal. La société du Terminal est responsable de l'ensemble des études, les frais relatifs seront répartis 50% à charge des CFF et 50% à charge du Terminal, et puis cette société sera maître de l'ouvrage et elle adjugera, en accord avec les CFF, les prestations et les travaux nécessaires et finalement entièrement pris en charge par cette société. Donc, vous l'avez compris, ces ponts seront des ponts quasiment jumeaux, l'un à côté de l'autre, et l'un pourra être utilisé pour garantir le trafic de la ligne du Tonkin pendant la réalisation de l'autre et inversement. Troisième point, le réaménagement de la Vièze, donc la commune est responsable de l'ensemble des études et de la réalisation, donc ça c'est vraiment le projet de sécurisation. Les frais relatifs seront entièrement à charge de la commune, mais ces frais sont subventionnés, j'ai pas le chiffre exact, mais c'est en gros entre 60 et 70% par le Canton, respectivement la Confédération. Et puis pour le dernier ouvrage, le prolongement du passage routier, c'est également la société du Terminal de Monthey qui est responsable des études et de l'élaboration du projet et puis les frais seront entièrement mis en charge de cette société. Donc, il est nécessaire de mettre à l'enquête publique cet ensemble le plus rapidement possible, en l'occurrence, en ce qui concerne nos mandataires, ce sera pour, on l'espère, la fin de cette année.

Voilà, en résumé, ces écritures que vous avez évoquées, auxquelles vous faisiez allusion, elles sont purement comptables, en fait les montants sont là de façon récurrente. Par contre, leur utilisation est tributaire de l'avancement de ces quatre gros chantiers que je vous ai énumérés, et puis les subventions, même si elles sont pas décomptées sur cet exercice 2014 comme vous l'avez relevé, il est prévu pour cette année 2014, et c'est déjà engagé, d'avancer le dossier pour une somme d'environ 150'000 francs, donc exactement celle qu'il y a eu les deux années précédentes, essentiellement pour des travaux d'ingénierie et d'étude hydrologique. Voilà. Cette convention, elle est encore pas signée, mais elle est à votre disposition si vous voulez qu'on vous la soumette et puis le service est également à disposition pour la suite de ce dossier très complexe.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. Réponse à la question suivante

### **6.3 Budget 2014 : question de M. David PUIPPE portant sur l'utilisation du fonds « Encouragement à l'économie »**

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La Municipalité va répondre à cette question, qui a été déposée lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

#### **Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président.

Monsieur Puippe,

Je vais être, en ce qui me concerne, passablement succinct, puisque vous avez eu des contacts avec M. Patrice Coppex, Chef du service promotion économique, et que vous avez déjà eu quelques réponses de manière orale.

Vous avez effectivement posé la question par rapport à ce compte 840 565 01, qui présentait le 31 décembre 2012, vous l'avez dit, un montant de l'ordre de 560'000



francs, à disposition donc de la promotion économique. Il faut savoir que ce compte ne peut être qu'utilisé à des conditions bien spécifiques, il a pour but d'encourager la venue de nouvelles entreprises créatrices d'emploi, de maintenir les emplois des entreprises en place sur la commune de Monthey et de fournir un environnement favorable au développement des entreprises, artisans et commerçants en place. Quand je dis qu'il y a des conditions bien particulières, il y a systématiquement, au début de la législature, une commission Promotion économique qui doit être nommée par le Conseil municipal. Exception cette année. Pourquoi ? Mea culpa, c'est un peu de ma faute. Il faut savoir que la dernière législature, cette commission a peu fonctionné et je souhaitais remettre un petit peu d'activité dans cette commission. Je me suis notamment posé la question, on en a discuté avec mon collègue de Collombey, pour avoir une seule commission Promotion économique, voir comment on pouvait collaborer. Je crois que c'est un des points qui nécessiterait une collaboration de nos deux communes. Il faut savoir que nos zones industrielles ou artisanales entre Monthey et Collombey sont totalement différentes, mais à mon sens elles sont complémentaires, il eut été intéressant de collaborer. Néanmoins, il y a quelques jours, quelques semaines maintenant, le Conseil municipal, par son Président de Collombey, m'a confirmé que pour leur part, ce n'était pas mûr et qu'ils souhaitaient encore un temps de réflexion. Donc d'ici quelques semaines, au plus tard à la mi-mai, je passerai devant le Conseil municipal, pour nommer définitivement cette commission Promotion économique.

Cette commission Promotion économique a pour principale mission donc de préavisier les demandes d'achats ou de vente de terrains communaux à l'intention du Conseil municipal, de préavisier les demandes liées aux terrains communaux pour les DDP ou leur disponibilité, préavisier l'ensemble des décisions liées à l'économie locale, proposer des aides ou encadrements ponctuels aux sociétés et enseignes souhaitant s'installer à Monthey, proposer des conditions-cadres aux entreprises/sociétés/commerces, élaborer et appliquer la promotion économique souhaitée par le Conseil municipal, maintenir les relations entre les acteurs politiques et les acteurs locaux, négocier avec les nouveaux arrivants économiques et décider ou préavisier pour le Conseil municipal l'utilisation de ce fonds. Donc, vous voyez, une palette assez vaste de tâches qui regroupent toutes bien évidemment la promotion économique, le but étant évidemment de maintenir les places de travail existantes et de développer un nombre de places de travail, soit à travers les entreprises déjà installées, soit par la venue de nouvelles sociétés. Voilà. Je crois que ça reste très théorique. C'est un travail de longue haleine sur lequel doit se pencher cette commission et l'ensemble du Conseil municipal. Mais ce fonds je reste persuadé, est un fonds extrêmement important. Il faut l'utiliser à bon escient, surtout au vu de nos finances communales actuelles. J'espère avoir répondu avoir votre question.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Point suivant

**6.4 Question de M. Jeff PENCHERECK portant sur l'amélioration de la sécurité à Monthey**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**





La Municipalité va répondre à cette question, qui a été déposée lors de la séance du Conseil général du 9 décembre 2013. Monsieur le Municipal Rouiller, vous avez la parole.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Monsieur le Président, Mesdames Messieurs, Monsieur Pencherek,  
Pour répondre à votre question, suite à votre demande, lors de cette séance du Conseil général du 9 décembre 2013, concernant l'amélioration de la sécurité à Monthey et liée à une situation bien précise dénoncée par vous-même, nous pouvons vous faire parvenir les éléments suivants.

Le mercredi 20 novembre à 11h42, seule une patrouille de deux agents assurait l'intervention, les deux autres agents prévus étant en reprise d'heures, ceci afin de diminuer le solde des heures supplémentaires. Ladite patrouille intervenait au même moment, soit à 11h40 à Collombey, pour un contrôle de personnes, soit sans entrer dans les détails de police, une intervention prioritaire par rapport à celle de 11h42 (présence de Roms sur le marché). Son intervention terminée, la patrouille se serait rendue sur le marché à Monthey, mais selon le centraliste du jour, Monsieur Pencherek, vous auriez téléphoné peu après pour annoncer que le problème était réglé.

Quant au personnel administratif présent au poste ce jour-là, il était occupé à d'autres tâches à l'extérieur et n'était pas disponible dans l'immédiat. Quant à la notion de midi, cette notion ne fait pas sens pour les agents de l'unité police secours, ceux-ci assurant un 24h/24. Par ailleurs, la relève a lieu à 14h30, soit avant soit après, il y a toujours une patrouille sur le terrain pour assurer l'intervention. Voilà dans les détails les faits comme ils ont été rapportés, suite à votre intervention le mercredi du marché.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Monsieur le Municipal, vous avez répondu à la question sur la police secours et son intervention, c'est juste ? A la 6.5 ?

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

L'autre question, je l'avais déjà répondu déjà tout de suite, puisqu'il m'a demandé que la police fonctionne tout de suite dans la meilleure des fonctions, en optimisant son fonctionnement.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Donc, là vous venez de répondre à la question sur la police secours et son intervention. Est-ce que Monsieur Pencherek...?

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Les deux sont relativement liées.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

C'était quand même deux questions différentes.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

La première c'était à savoir comment fonctionnait la police.



**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Bien, merci Monsieur le Municipal.

**Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Mais je reste à votre disposition si vous avez d'autres questions bien sûr.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Nous passons maintenant au septième et dernier point de l'ordre du jour

**6.5 Question de M. Jeff PENCHERECK portant sur la police secours et son intervention**

*Voir réponse à la question 6.4.*

**7. Divers**

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

La parole est aux Conseillers généraux. Monsieur Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Comme vous le savez, le projet Chablais Agglo a été recalé par la Berne fédérale. Cependant, grâce à un repêchage miraculeux, il semblerait qu'un montant de 2,9 millions sera finalement accordé à notre projet. Sans vouloir jeter un seau d'eau glacée sur des sourires béats, nous souhaitons vous rappeler que ce cadeau doit encore être accepté par le plénum du Conseil national d'abord, puis par celui du Conseil des Etats ensuite.

Par la même occasion, nous vous rappelons que le 12 décembre 2011, peu avant la remise du projet aux autorités bernoises, la commission avait conclu son rapport en disant, je cite : « la commission a fait le pari généreux que les avantages l'emporteront sur les lacunes du projet ». Aujourd'hui, force est de constater que la commission avait vu juste depuis sa création et qu'elle a eu raison de tirer la sonnette d'alarme pendant plus de deux ans et en pure perte, car malgré notre insistance et nos coups de semonce, le Copil ne s'est jamais remis en question avec le résultat que l'on sait. Devant ce résultat prévisible, il ne sert à rien de pleurer la confirmation d'une mort annoncée, mais plutôt de tirer des leçons de cet échec et de tout mettre en œuvre pour corriger ce qui doit l'être. Aussi, avant de vous adresser une série de questions, Messieurs les Conseillers municipaux, je vais porter à la connaissance de mes collègues du Conseil général, quelques éléments extraits du rapport d'examen de la Confédération, traitant du projet d'agglomération Chablais, deuxième génération.

Je cite : « Le projet d'agglomération Chablais montre la volonté de structurer l'agglomération afin de coordonner le développement de l'urbanisation et des transports. Toutefois, le projet ne parvient pas à concrétiser cette vision. Bien que le projet d'agglomération présente une conception générale pertinente, les stratégies qui en découlent sont lacunaires et insuffisamment concrétisées aux mesures. Ceci est d'autant plus regrettable que la région montre un très fort dynamisme, qu'il s'agira de gérer au mieux dans les prochaines années. La force principale du projet réside dans la diminution du temps de parcours de l'AOMC entre les deux centres principaux de l'agglomération, ainsi que dans la mise en



place d'un premier réseau de bus urbains sur l'ensemble du territoire de plaine. Les optimisations de la ligne AOMC permettent également d'améliorer ponctuellement la sécurité. Le projet envisage par ailleurs la requalification des plateformes d'échange principales, favorisant ainsi l'intermodalité. En matière d'urbanisation, le projet d'agglomération présente une bonne stratégie en matière de densification en identifiant un périmètre compact, des sites stratégiques, des pôles d'habitat et des pôles d'activité pour lesquels des indices de densité minimale sont définis. Le projet définit également une politique en matière d'infrastructures à forte fréquentation, spécifique à l'agglomération. Le projet d'agglomération Chablais présente cependant quelques faiblesses importantes. Si la vision d'ensemble va dans le sens d'une meilleure coordination de l'urbanisation et du système de transports, les différentes stratégies sectorielles ne sont pas suffisamment abouties. Le projet d'agglomération se concentre fortement sur les améliorations apportées à la ligne ferroviaire AOMC, qui ne dessert pas de manière optimale les zones urbanisées existantes et les développements futurs. Il manque, en ce sens, une conception globale du système de transports publics, comprenant un réseau de bus performant desservant les zones urbanisées denses, tout en étant intégré au réseau ferroviaire de manière convaincante. Le réseau cyclable proposé, en grande partie hors des axes routiers structurants, ne répond en outre pas de manière adaptée aux enjeux de l'agglomération en matière de déplacements cyclistes. Pour ces différentes raisons, l'accessibilité des haltes/gares et des zones d'activité n'est pas améliorée de manière sensible pour ces différents modes. Le projet ne propose pas non plus de stratégie ni de mesures visant à maîtriser la croissance du trafic individuel motorisé. En matière d'urbanisation, la principale faiblesse du projet est de ne pas apporter de solution à la problématique des zones d'activité surdimensionnées et situées en grande partie en dehors des axes de transports publics. Etant donné le dimensionnement généreux de la zone à bâtir actuelle, le risque de dispersion de l'urbanisation reste présent, malgré les efforts fournis par l'agglomération. Cette lacune est renforcée par le fait que les dispositions du plan directeur cantonal valaisan, qui s'applique notamment en-dehors du périmètre d'agglomération, ne sont pas assez restrictives et ne soutiennent pas la vision générale du projet d'agglomération. Pour l'ensemble de ces raisons, l'agglomération ne se donne pas la chance de tirer profit des investissements importants consentis dans l'optimisation de la ligne AOMC, qui malgré son rôle important en tant que ligne régionale et interurbaine, ne parvient pas à jouer un rôle structurant pour l'agglomération et a entraîné une modification sensible des parts modales. Il en résulte un effet peu important sur l'amélioration de la sécurité du trafic et négligeable sur les kilomètres parcourus en transports individuels, ce qui ne permet pas une diminution du bruit ou une amélioration de la qualité de l'air. De plus, le projet ne permet pas d'inflexion sensible en matière de consommation de surface par rapport à la tendance actuelle et propose une conception paysagère sommaire qui n'est pas encore accompagnée de mesures concrètes. Avec 3 points, le projet d'agglomération Chablais n'obtient pas un impact suffisant. »

Il y avait 12 points en jeu, chers collègues, le projet en a obtenu 3. Le constat est cinglant. Aujourd'hui, Messieurs les Conseillers municipaux, la commission Agglo vous prie de nous apporter des réponses claires aux questions suivantes :

- Quels sont les montants détaillés engagés depuis le début de ce projet ?
- Quelle est la répartition des coûts entre les communes membres de ce projet ?



- Quel est le statut juridique du Copil ?
- Qu'en est-il de la gouvernance ?
- Face à cet échec, comment le Copil voit-il son avenir ?
- Et enfin, quelle suite donner au projet Chablais Agglo ?

Contrairement à la législature précédente, vous avez choisi de communiquer de manière directe et transparente, c'est donc avec curiosité que nous attendons vos réponses pour donner la suite qui convient à ce projet d'envergure pour notre région. Je vous remercie de votre attention.

### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. La parole est toujours au Conseil général. Madame Gex.

### **Intervention de Mme Carla Gex (GP)**

Alors, c'est l'objet d'une question écrite.

Messieurs les Présidents, Messieurs les Municipaux, chers collègues,

Nous avons lu dans la presse que, suite au projet national Via Secura de juin 2012, le service des routes et des cours d'eau du Valais a procédé à l'analyse et au contrôle des passages cloutés aménagés sur les routes cantonales. En septembre 2013, les résultats de cette étude ont été communiqués. Sur 1760 PPP, 660 ne répondent plus ou pas aux normes exigées. Nous avons également appris que le Canton a rencontré toutes les communes concernées et expliqué les résultats de cette analyse et que fin 2013, les mesures à mettre en œuvre ont été définies et que les travaux ont donc commencé au début de cette année. C'est pourquoi, nous aimerions vivement connaître les conclusions de cette analyse pour notre commune. Pourrions-nous, lors d'un prochain Conseil général, avoir une présentation des résultats, ainsi que des travaux qui ont été ou qui seront entrepris pour mettre nos PPP aux normes actuelles ? De plus, nous souhaiterions également savoir si la Municipalité a procédé à l'examen des PPP sur les routes communales. Le groupe Gauche plurielle est inquiet et s'interroge sur la sécurité des PPP de nos rues ou routes communales. Nous avons relevé que certains passages-piétons semblent peu sûrs, mal éclairés et parfois non signalés. En exemple, ceux qui se trouvent à proximité de la gare AOMC, le passage-piétons à proximité de l'église catholique et aux passages-piétons des Aunaires, on relève 5 passages signalés tardivement, puisque l'automobiliste le remarque au moment où il roule déjà sur le passage.

Le pilier salvateur, mis au point par un ingénieur du trafic au TCS et accepté par l'OFROU, fait actuellement ses preuves dans le canton du Tessin. Il s'agit d'un cylindre en acier d'une hauteur de 120cm et d'un diamètre de 14 cm. Une pression suffit pour que la tête de la colonne se mette à clignoter, signalant au véhicule qu'un piéton a l'intention de traverser la route. Placés aux deux extrémités des passages zébrés, ces piliers offrent une double fonction. Tout d'abord, la lumière intermittente orange attire l'attention des conducteurs distraits, particulièrement la nuit. Ensuite, le piéton est lui aussi obligé de se concentrer pour actionner le mécanisme et doit procéder selon la formule « arrête-toi, regarde, écoute, presse et traverse ». Le clignotement est accompagné d'un avertisseur sonore, afin de permettre aux aveugles, ainsi qu'aux malvoyants, d'évaluer le temps restant pour traverser la chaussée. Leur coût nous paraît des plus raisonnables, à savoir 3'000 francs pour 2 piliers synchronisés. Notre groupe trouve intéressant que la commune prévoie d'examiner sérieusement l'opportunité d'acquérir de telles installations et



ceci notamment dans la perspective de chemins sécurisés. Je vous remercie de votre attention.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Gex. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Mani.

**Intervention de M. Jean-Bernard Mani (PLR)**

Monsieur le Premier citoyen, Monsieur le Président de la Municipalité, Messieurs les Municipaux, estimés collègues,

Ma question concerne la politique tarifaire des parkings en ville de Monthey. Elle fait suite à l'épisode du changement tarifaire initié au M Central et qui, après plusieurs semaines, est revenu au statu quo, non sans avoir provoqué la grogne et l'ire de nombreux clients des commerces. Passé cet épisode, et à la lumière des augmentations envisagées à Sion par exemple, est-ce que l'Exécutif a initié une étude sur une augmentation du prix de l'heure de parking en ville de Monthey ? Merci pour vos éclaircissements.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Alonso.

**Intervention de M. Alphonse Alonso (PLR)**

Monsieur Rouiller,

Vous avez bien compris que votre réponse à ma question écrite ne m'a pas convenu. Aussi, comme je ne comprends pas qu'on ne puisse pas respecter une loi cantonale, je vous demande de mettre à notre prochain budget, l'acquisition du matériel nécessaire pour permettre aux usagers des lieux publics fermés de respecter une loi cantonale votée par plus de 75% de la population valaisanne. Pour mémoire, je vous rappelle que la population est souveraine. Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Alonso. La parole est toujours au Conseil général. Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Messieurs les Présidents, Mesdames Messieurs, chers collègues,

La question du groupe Gauche plurielle concerne le terrain, situé en face du M Central, sur le flanc nord de l'Avenue de la Gare, à côté du Vieux-Collège. Nous avons en effet entendu dire que le Conseil municipal avait donné son accord pour que cette zone, qui a accueilli les baraquements du chantier Coppet-Trolietta, soit maintenant destinée à des places de parc. Si tel est bien le cas, notre groupe est choqué par cette décision. En effet, d'une part la commune a investi environ 12,75 millions, droits de superficie compris, dans ce parking du M Central, qui est actuellement largement sous-employé. Dans ce cas, autoriser des stationnements en surface, à un jet de pierre d'un parking que l'on peine à rentabiliser, est pour la commune une forme d'auto-concurrence bien surprenante.

D'autre part, le schéma directeur des espaces verts, adopté l'année dernière, situe cette zone comme étant un espace collectif, accompagné d'une végétation structurante et qui devrait permettre un parcours agréable entre le parc du Crochetan et un nouveau pôle commercial Coppet-Trolietta. Si un parking voit le jour dans cette zone, c'est entre les voitures qu'on va devoir zigzaguer et ça n'a rien d'attractif. Nous savons bien que la problématique des places de parc est une question récurrente et importante, aussi bien pour les commerçants du centre-ville que pour ses habitants. Trouver où se parquer est une nécessité et nous en



sommes bien conscients. Néanmoins, dans ce contexte, il est intéressant de constater que le schéma directeur des circulations, daté de janvier 2012, estime, je cite : « L'offre en stationnement au centre-ville est très importante, que ce soit sur le domaine public ou dans les parkings collectifs. On recense 1861 places à usage public, que ce soit sur voirie, ou dans des parkings collectifs. Ce nombre sera encore augmenté suite à la réalisation du projet Trolietta, qui prévoit 440 places de stationnement, dont 50% à usage public. »

Un parking de surface, qui est un grand espace goudronné, n'est guère attirant en termes de convivialité, de cheminement, d'intérêt paysagé. En face du M Central et de l'autre côté de l'Avenue de la Gare placée en zone de rencontre, un tel parking n'a juste pas sa place. Ne vaudrait-il pas mieux alors valoriser les parkings existants, améliorer leur signalisation, faciliter leurs accès ? Je vous remercie pour votre attention.

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. La parole est toujours au Conseil général. Oui, Monsieur Parvex.

#### **Intervention de M. Dominique Parvex (GP)**

C'est une question relative à nos contractuels. Selon le Nouvelliste du 8 février 2014, suite au bilan de la police municipale pour l'année 2013, la commandante s'est montrée satisfaite du fonctionnement des unités de police de secours et des unités de police de proximité. A la fin de cet article, un comparatif entre les différentes interventions avec la PIHL et le Chablais vaudois était donné. Au niveau des amendes d'ordre, la ville de Monthey a refusé de communiquer la statistique. Bien conscients que les chiffres ne sont pas faciles à donner, nous pensons que la police municipale possède tout de même le décompte journalier de toutes les amendes d'ordre dressées pour infractions, nous attendons les comptes 2013. Etant donné les problèmes déjà relatés ici dans cette noble assemblée au sujet des contractuels, le groupe Gauche plurielle se permet de poser la question suivante à Monsieur Rouiller : qu'en est-il du personnel attribué à cette fonction ?

#### **Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Parvex. La parole est toujours au Conseil général. Monsieur Oberholzer.

#### **Intervention de M. Joseph-Marie Oberholzer (GP)**

Alors, une question sur les horaires de l'administration communale. En lisant notre journal communal « Monthey ma ville » du 24 mars 2014 en page 10, il est mentionné que l'Office de la population va fournir aux citoyens montheyens les demandes de permis de conduire et de cartes d'identité et que la réception du bâtiment administratif va délivrer les billets CFF Flexicard. La police ayant augmenté ses activités, de par son étendue sur les communes avoisinantes, se voit obligée de restreindre ses offres administratives à la population. Faire une demande de carte d'identité ou se procurer une carte journalière est donc depuis ce 1<sup>er</sup> avril un peu plus compliqué vu les horaires. Suite à ces changements, il est d'autant plus urgent que la Municipalité adapte les horaires d'ouverture des guichets de notre administration, comme le groupe Gauche plurielle l'avait demandé lors du développement de son postulat en septembre 2013. Pour mémoire, l'objectif principal de notre postulat, est de faciliter l'accès à notre administration, notamment aux résidents de Monthey, dont les horaires de travail



ne sont pas flexibles, ou qui exercent leur activité en dehors du territoire de la commune.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur Oberholzer. La parole est toujours au Conseil général. Elle n'est plus demandée. Je passe la parole à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui, merci Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs,

Vos questions étaient passablement longues pour la plupart d'entre vous. Donc effectivement, vous me laisserez la possibilité de répondre, principalement soit la prochaine séance ou en tout cas une séance à venir.

Je commencerai par vous Monsieur Alonso,  
Effectivement, votre question était longue par rapport à l'Agglo et nécessite une réponse complète, mais je crois qu'elle est nécessaire effectivement, vu l'évolution de notre agglomération et du dossier Agglo qui a été posé à Berne. Je rappellerai juste, vous l'avez dit, 3 points sur 12. C'est vrai que si vous ne spécifiez pas exactement comment ça s'est passé, il faut savoir que la moyenne c'est 4. Donc, la plupart ont eu 4 et 5, donc il faut un petit peu relativiser. On était très proches d'avoir ce quatrième point, on ne l'a pas eu. Mais comme c'était présenté, on pouvait imaginer effectivement qu'on était loin du compte, ce qui n'était pas le cas. Néanmoins, effectivement, dans un premier temps, notre dossier n'a pas été retenu. La suite, c'est bien sûr attendre le mois de juin, par rapport à la décision sur ces 2,9 millions, qui devrait tomber entre le 15 et le 18 juin prochain. Et nous allons avoir une séance, qui a été agendée, sauf erreur de ma part, le 7 juillet avec tous les représentants de l'agglo, les Conseillers d'Etat, pour savoir la suite que nous entendons donner à ce dossier. Moi ce que je vous propose, c'est de ne pas vous répondre à la prochaine séance du mois de juin, mais à la première en automne, je reviens avec une réponse complète. Je pense effectivement que vous êtes les premiers à qui on doit rendre des comptes et effectivement préciser la suite que l'on entend donner à ce dossier Chablais Agglo. Au début de cette séance, je vous ai interpellé pour vous dire si on pouvait se voir le 14 mai avec l'ensemble des commissions agglo, donc si ça joue pour vous, on pourrait dans un premier temps, vous présenter un petit peu la situation, les motifs du rejet et puis venir devant vous tous, devant le plénum au mois de septembre, enfin à une des séances de cet automne, pour avoir une réponse plus précise.

Madame Gex,

Concernant les passages-piétons, là également vos remarques sont je pense judicieuses, effectivement c'est toujours une question importante que la sécurité de nos piétons. Je passerai peut-être la parole rapidement à Monsieur Rouiller, par rapport à ce qui a été fait jusqu'à aujourd'hui. Par contre, toutes les mesures qui pourraient être prises par la suite, ça je pense aussi que ça nécessite une réponse plus complète, qui vous sera donnée lors d'une prochaine séance, notamment par les services industriels. Il faut savoir qu'il y a tout un travail qui est fait par rapport à l'éclairage de ces passages-piétons, chose extrêmement importante pour la sécurité de nos concitoyennes et concitoyens.



Monsieur Mani,

La politique tarifaire, rappelez-moi votre question, c'était par rapport aux parkings, sauf erreur de ma part. Effectivement, il y a eu de longues négociations avec le centre Migros. Il faut savoir que la conception du parking M Central n'était pas la même pour les commerçants que pour la commune. Pour eux, c'était un parking commercial, pour nous un parking communal. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire que pour nous les gens doivent pouvoir venir parquer à la journée, donc avec des tarifs qui ne sont pas exponentiels comme on a pu le voir, comme les différents commerces le souhaitaient, ça veut dire à partir de la deuxième-troisième heure à 3 francs, 6 francs, pour éviter que les gens stationnent toute la journée. C'était donc des discussions importantes, on est arrivé à ce système à la première demi-heure gratuite, et non plus la première heure comme ça existait. On s'est rapidement rendu compte que ça posait quelques problèmes, des grandes tensions semble-t-il ou des courriers importants sont arrivés à la Migros, qui a proposé de revenir en arrière. Et donc, on est revenu à la première heure gratuite, ce qui est le cas depuis quelques semaines. Pour répondre à votre question, il y a effectivement une étude complète, là on a dû agir dans l'urgence sur M Central. Pourquoi ? Parce que tout n'avait pas été décidé. Il y avait une convention de principe qui datait de 2006, sauf erreur de ma part, où on disait uniquement, si possible l'ensemble du parking est géré par une seule entité et par la Municipalité, par la commune. C'est le seul accord écrit qu'il y avait entre les parties, il a fallu rapidement trouver à la fois sur le système de parcage, le système de contrôle et la tarification, ça n'a pas été évident. Les travaux ont été rapidement et le parking a été ouvert vers le 15 novembre, donc dans la précipitation on a essayé de faire au mieux, on a réadapté. Mais, pour répondre à votre question, et ça c'est une question par contre très importante, de savoir comment on analyse l'ensemble de la tarification des parkings sur notre ville, il y a une étude. Je me retourne vers Monsieur Cottet, mais un montant a été mis au budget et l'étude a passé au Conseil municipal. Donc, on a attribué cette étude à une entreprise, un bureau valaisan, pour faire une analyse de l'ensemble des parkings, de la durée par rapport à la tarification, la durée d'emplacement des différents parkings de notre ville et on aura l'occasion de vous tenir au courant de cette évolution.

Monsieur Alonso,

Je ne reviendrai pas sur votre intervention. Monsieur Rouiller s'exprimera et aura pris note surtout de la nécessité de prévoir un petit budget.

Madame Bezat,

Le parking en face de M Central, effectivement vous savez que ce terrain privé, qu'il y a eu une proposition au Conseil municipal, qui a dit qu'on peut rentrer en matière pour un parking provisoire, parce qu'il existe un goudronnage qui pourrait être utilisé. La question s'est posée effectivement par rapport au parking, on a investi, vous l'avez dit, 12 millions, par la collectivité montheysanne, on espère que les Montheysans s'approprient ce parking. Là, actuellement, il y a une procédure de mise à l'enquête de ce parking provisoire. La décision définitive viendra de la commission cantonale des constructions, la CCC, puisque la commune ne prendra pas une telle décision. Mais voilà, on est actuellement en procédure. Donc, ça passera prochainement au Conseil municipal pour un préavis à la CCC, c'est juste.

Voilà, par rapport aux deux autres questions, que ce soit Monsieur Parvex, Monsieur Rouiller répondra à votre question.





Et Monsieur Oberholzer,

Effectivement il y a eu une réadaptation un petit peu des différentes tâches entre la police et les bureaux du rez-de-chaussée de notre bâtiment administratif. Il faut savoir qu'au niveau des billets CFF, il y a un avantage, c'est qu'on va pouvoir réserver par internet, on a introduit le système, ce qui facilite pour les utilisateurs potentiels l'accès à ce service. Mais, vous avez raison, la question se pose par rapport aux heures d'ouverture. Donc, vous avez déposé un postulat. J'espère et j'en suis sûr, on reviendra avec ce dossier important cet automne. Il faut savoir, quand je dis important, c'est pas uniquement de dire tiens on pourrait ouvrir une demi-heure ou une heure en plus ou un jour par semaine en fin de journée. Ça a des conséquences financières bien évidemment. Donc les ressources humaines sont aussi impliquées dans ce dossier et j'espère venir cet automne, mais on est bien conscients que le service à la population c'est important. C'était l'avantage d'attribuer ce genre de service au poste de police. Vous avez eu une présentation, je crois que c'était au Conseil général ou en tout cas certains membres de commissions, du service rendu par notre police communale à la population et notamment au guichet, avec des nombres de passages qui explosent. Et c'est notamment suite à l'accumulation de ces tâches donc qu'il y a eu une répartition. Mais pour cela, il faut qu'on soit à disposition de la population et j'ose espérer que notre réponse à votre postulat permettra d'amener quelques pistes en tout cas et de résoudre ce problème. Voilà, je crois que j'ai fait le tour. La seule personne à qui je vais passer le micro sauf erreur de ma part, c'est Monsieur Rouiller pour quelques réponses rapides à trois questions. Merci.

### **Intervention de M. Guy Rouiller, Municipal en charge du dicastère Sécurité**

Merci Monsieur le Président.

Alors je commencerai par Madame Gex,

Je la remercie pour son intervention qui est très très complexe et puis très fouillée. Tout d'abord, nous avons déjà reçu ces rapports, nous avons fait un certain nombre d'interventions, qui par ailleurs ont choqué autant nos collaborateurs que les politiques, à savoir c'est que nous n'avons pas le droit d'avoir de passages cloutés sur les routes cantonales en dehors des agglomérations. En l'occurrence, on aurait dû supprimer le passage-piétons qui se trouve à la sortie de l'hôpital. Par contre, vous avez peut-être remarqué, qu'il y en a un certain nombre qui ont déjà été rabotés, en l'occurrence à la sortie de Monthey, il y en avait 2 l'un derrière l'autre, ce qui n'est pas justifié. Votre intervention tombe bien à propos, puisque vous avez remarqué, je pense, que toute la ville est sans-dessus-dessous au niveau des voiries. C'est le moment idéal pour optimiser de façon qu'on réponde exactement à ces problèmes de sécurité. Et puis, la proposition de ce signal clignotant tombe peut-être aussi bien à propos, puisque les routes sont ouvertes, c'est peut-être une occasion, si c'est nécessaire, d'amener l'électricité au bon endroit. Nous allons prendre les dispositions en conséquence, travailler avec les services de voirie de façon à optimiser et puis également de répondre aux normes qui nous sont données et qui semblent convenir à tout le monde. Je vous donnerai au fur et à mesure de l'évolution l'état des travaux.

Monsieur Alonso,

Je pense que j'ai pas besoin d'attendre l'année prochaine pour un budget. On a un budget pour les panneaux de signalisation, il fallait simplement me dire la dernière



fois, que vous m'imposiez de les mettre, je les aurais mis tout de suite, ce serait déjà fait.

Et puis pour Monsieur Oberholzer,  
Effectivement, certains travaux ont été transférés de la police au service de l'habitant. En l'occurrence, maintenant, comme l'a dit Monsieur le Président, vous pouvez acheter les billets de chemins de fer par internet, également les payer. Maintenant, pour ceux qui ne travaillent pas avec internet, c'est un peu plus complexe, mais peut-être qu'ils connaissent quelqu'un qui le fait et qui peut le faire pour eux. Les cartes d'identité, c'est un système qui est tout nouveau, ça a été l'occasion de mettre en place ce nouveau système au moment où on l'a transféré au service de l'habitant. Comme vous l'a dit Monsieur le Président tout à l'heure, des horaires seront aménagés en fonction de rendre maximum service à la population.

Et puis Monsieur Parvex,

Je vous donnerai une réponse, on a eu pas mal de problèmes, vous le savez certainement, avec les contractuels et c'est la police qui a dû faire le travail de contrôle et de devoir mettre les amendes pour les fautes de parcage etc. Mais, vous avez vu qu'on a remis en soumission le poste. Il faut savoir qu'actuellement, enfin c'est la loi qui l'impose, les gens qui font ce travail ont l'obligation d'avoir une formation qui a été reconnue, ce n'est pas à la portée de tout le monde simplement. Ce qui n'était pas le cas pour les deux anciens collaborateurs.  
Merci.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Municipal. La parole est au Conseil général. Est-ce que quelqu'un souhaite encore la prendre ? Oui, Madame Bezat.

**Intervention de Mme Evelyne Bezat (GP)**

Oui, Monsieur le Président, je vous remercie pour votre réponse. Je suis un peu navrée d'apprendre que les bruits qui courent se révèlent exacts. J'aimerais quand même savoir si cette demande de parking supplémentaire est justifiée, en fait quel en est justement le justificatif, quels seront le type de places ? Enfin pourquoi faire ce nouveau parking ?

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Madame Bezat. La parole est à la Municipalité. Monsieur le Président.

**Intervention de M. Stéphane Coppey, Président de la Municipalité**

Oui Mme Bezat, je crois qu'on l'a vraiment relevé au Conseil municipal, c'est un parking provisoire, parce qu'il est déjà  $\frac{3}{4}$  goudronné. Il faut savoir qu'il n'y aura pas la totalité de la surface. Mais on arrive effectivement à un parking de l'ordre de 80 places et actuellement il fait l'objet d'une mise à l'enquête. Et on vous tiendra au courant, enfin vous verrez l'évolution du dossier. Mais cela étant, je rappelle, c'est sur une parcelle privée et c'est un privé qui a mis à l'enquête ce parking, qui effectivement est en dérogation par rapport à la zone. Mais je crois que cela a été spécifié dans la mise à l'enquête.

**Intervention de M. Fabrice Thétaz, Président du Conseil général**

Merci Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, nous arrivons au terme de cette séance du Conseil général. Je tiens à remercier mes collègues du Bureau, les Chefs de groupe, ainsi que l'ensemble des élus pour leur travail. J'adresse



également un merci tout particulier à la Chancellerie pour sa précieuse collaboration. Merci encore d'apporter toutes vos interventions écrites à notre Secrétaire et principalement les questions posées dans les divers. Il est exactement 22h14. La séance du Conseil général est levée. Bonne fin de soirée !

LE PRESIDENT

LA SECRETAIRE

Fabrice Thétaz

Laetitia Besse

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LE PRÉLÈVEMENT DES DROITS DE MUTATIONS COMMUNAUX ADDITIONNELS.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Fracheboud Christian, Président  
Rime Fabienne, Vice-Présidente  
Bernasconi Daniel  
Desponds Sandrine  
Lou Janvier Delacoste, suppléant  
Zerweck Régine, suppléante  
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

### 1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cet objet lors de sa séance du 24 mars 2014.

### 2 DISCUSSION

Interrogée par la Commission afin de savoir si cet impôt portait sur les articles 6 et 8 de la loi cantonale sur les prélèvements des droits de mutations, la Municipalité a répondu de la manière suivante:

*En ce qui concerne le règlement communal, le service confirme que celui-ci a pour but d'introduire la base légale pour percevoir un impôt additionnel sur les droits de mutation en faveur de la commune et pour objectif de fixer ce taux (entre 1 et 50 %).*

*Il convient de se référer à l'art. 15 LDM, reproduit ci-après, qui le spécifie clairement :*

*Art. 15 Impôt additionnel communal*

*1 Le taux de l'impôt additionnel ne peut excéder 50 pour cent des droits de mutations cantonaux.*

*2 Est applicable le taux communal en vigueur lors de l'enregistrement de l'acte.*

*3 Chaque commune informe l'office du registre foncier de son arrondissement et le service du taux de son impôt additionnel ainsi que de chaque modification de ce taux.*

*Pour le surplus, c'est la loi qui s'applique; il n'y a pas de place pour le règlement communal. L'application est du ressort du Registre foncier.*

*Celui-ci prélève les droits pour le Canton et pour la commune et, par conséquent, ristourne à la commune le montant qui lui est dû.*

*Quant à la question de l'art.6 ou de l'art.8 de la loi cantonale sur les droits de mutation, le service peut confirmer que, renseignements pris auprès du Registre foncier, il ressort que l'impôt additionnel sera prélevé uniquement pour les cas de figure de l'art. 6, à l'exclusion de l'art. 8.*

*D'ailleurs, cet impôt touchera principalement les actes de ventes, d'échanges, voire de donation, dans lesquels les valeurs sont conséquentes.*

*Les héritiers en sont d'ailleurs exonérés.*

La Commission prend bonne note que l'impôt additionnel ne sera prélevé que sur les transactions au sens de l'article 6 LDM, à l'exclusion de celles énoncées dans l'article 8.

### **3 CONCLUSIONS**

La commission soumet, à la majorité des commissaires, une proposition d'amendement de l'article 1 du modèle proposé par le canton afin de clarifier la situation et d'éviter des recherches ultérieures:

Art. 1 Impôt additionnel

La commune de Monthey prélève un impôt additionnel sur les mutations, **au sens de l'art. 6 LDM**, des immeubles situés sur son territoire de 50 % des droits de mutations cantonaux.

La Commission accepte par six voix pour et une contre le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels.

Tous les membres acceptent le présent rapport.

Monthey, le 31 mars 2014

Christian Fracheboud

Président

Marc Colombara

Rapporteur

# Commission de Gestion du Conseil Général de Monthey

## Rapport de Minorité concernant le règlement sur le prélèvement des droits de mutations communaux additionnels

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Minorité de la Commission de gestion formée de Monsieur,

Lou Janvier Delacoste,

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité.

Bien que nous entendions le message du Conseil Municipal quant à la nécessité de ces nouvelles rentrées fiscales, nous ne pouvons nous résoudre à accepter cette hausse d'impôt sans contrepartie.

Le Conseil Municipal nous informe que cet impôt, s'il devait voir le jour, ne pourrait être attribué à un poste particulier. Il n'y aurait donc aucune garantie que les montants ainsi prélevés servent au développement des infrastructures vitales à notre cité. Partant de ce constat nous craignons qu'ils ne finissent aspirés dans l'immensité de nos dépenses communales. Nous ne pouvons tolérer que ces deniers publics servent à financer une extravagance de plus : une écurie pour la police montée, une nouvelle buvette sportive ou toute autre trouvaille dépensière créative. Nous n'aurions pu envisager cette hausse d'impôt que si les sommes perçues étaient affectées à un poste précis ou attribuées à un fond de réserve pour de futurs investissements clés.

Certes les finances de notre ville ont pâti de la nouvelle répartition des tâches entre commune et canton mais quelle différence pour le contribuable ? Ce qu'on lui rétrocède d'un côté on le lui reprendra de l'autre. Rappelons que les « manques à gagner fiscaux » consécutifs à l'indexation du barème communal sont autant de salaires gagnés à la sueur de leur fronts par nos concitoyens. Cela nous paraît légitime que ceux-ci conservent dans leurs poches ces 9 millions de francs par an. Rapporté à la population cela représente 114.- par mois et par ménage montheysan<sup>1</sup>.

Notre raisonnement est identique en ce qui concerne le prélèvement des droits de mutations. Nous concédons volontiers que les montants d'impôts peuvent être considérés comme raisonnables par rapport aux prix des biens immobiliers. Néanmoins cela constitue un transfert de pouvoir d'achat entre les montheysans et la ville. Nous sommes convaincus que ces 900'000 CHF par an seraient tout aussi bien, si ce n'est mieux, dépensés par nos concitoyens.

Compte tenu de la situation préoccupante des finances communales et du fait que l'on ne revient que très rarement sur un impôt ; nous préférierions qu'une analyse complète de la situation soit réalisée avant d'opter pour la solution de facilité que constitue la levée d'impôts supplémentaires. Il est impératif que toutes les solutions soient envisagées et ce tant pour le bien de la collectivité que pour celui des montheysans. La systématique ne doit pas être la hausse des contributions ; la politique d'investissement peut aussi se conformer à la contrainte budgétaire.

En tant que représentants du peuple, il est de notre devoir de veiller à ce que chaque franc d'argent public soit dépensé à bon escient. Par voie de conséquence nous nous devons d'agir avec minutie et circonspection lorsqu'il s'agit d'augmenter la masse de prélèvements. Nous vous invitons à vous prononcer contre ce règlement.

Monthey, le 31 mars 2014

Lou Janvier Delacoste

Conseiller Général

---

<sup>1</sup> 16'736 personnes domiciliées à Monthey ; 2,54 Personnes en moyenne par ménage ; 6'589 ménages ;  $9'000'000 / 6'589 / 12 = 114$  (aux arrondis près). Source OFS, « Ménages privés selon la commune et la taille du ménage », 2012, <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/01/04/blank/key/haushaltsgroesse.html>

# COMMISSION DE GESTION DU CONSEIL GÉNÉRAL DE MONTHEY

## DEMANDE DE CRÉDIT COMPLÉMENTAIRE POUR LA RÉALISATION D'UNE CUISINE ET D'UN RESTAURANT SCOLAIRES.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Président,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers Généraux.

La Commission de gestion formée de Mesdames et Messieurs,  
Fracheboud Christian, Président  
Rime Fabienne, Vice-Présidente  
Bernasconi Daniel  
Desponds Sandrine  
Orlando Michela  
Zerweck Régine, suppléante  
Colombara Marc, Rapporteur

Vous remet, ci-après, son rapport sur l'objet précité :

### 1 PRÉAMBULE

La Commission a traité cette demande lors de ses séances du 17 mars et du 24 mars 2014. Séances auxquelles elle a reçu Messieurs les Municipaux Eric Borgeaud (Enseignement & Formation Professionnelle) et Daniel Moulin (Aménagements, Bâtiments & Urbanisme) ainsi que Madame Emilie Chaperon (Architecte de Ville) qui ont pu expliquer le projet dans les détails. A noter que Madame Michela Orlando a été remplacée par Monsieur Lou Janvier Delacoste pour la deuxième séance.

### 2 HISTORIQUE

Dans le budget 2011 était prévu au compte 211.503.00 Réfectoire scolaire bâtiment CRTO, un investissement estimé à CHF 990'000.-

Comptes 2011: 211.503.00, aucune dépense.

Budget 2012: 211.503.00 de CHF 1'290'000.- et commentaire précisant que la structure devra être dotée d'une cuisine professionnelle.

Comptes 2012: 211.503.00, aucune dépense.

Budget 2013: 211.503.00 de CHF 1'890'000.- et commentaire précisant que la structure doit être dotée d'une cuisine professionnelle. Le crédit d'engagement est ainsi augmenté de CHF 600'000.- pour être porté à CHF 1'890'000.-. Le crédit de paiement pour l'année 2013 s'élèvera à CHF 1'290'000.-

Budget 2014: le compte 211.503.00 Réfectoire scolaire bâtiment CRTO reste à CHF 1'890'000.- et apparaît le compte 211.506.02 Achat de mobilier, réfectoire scolaire CRTO de CHF 310'000.-, commentaire: le montant inscrit au budget comprend l'ensemble des ustensiles et des petites machines de la cuisine, les plateaux, les chariots de transport, la vaisselle, ainsi que les tables et chaises pour le réfectoire.

Demande de budget extraordinaire en mars 2014: suite à l'établissement du dossier d'exécution et à la rentrée des offres des Gros-Œuvre 1 et 2, une augmentation des coûts de l'ordre de CHF. 420'000.- doit être constatée. A ajouter aux CHF 1'890'000.- se trouvant déjà au budget 2014, portant le total à CHF 2'310'000.-

### 3 DISCUSSION

La Commission s'est penchée sur la question des marchés publics. Selon la Municipalité, le montant total des travaux réalisés depuis le moment de l'acquisition du bâtiment par la commune s'élève, à ce jour, à CHF 5'300'000.-. Ces montants ont été payés en partie par des subventions cantonales, par le CRTO et par l'assurance suite à des dégâts dûs à un incendie. L'investissement prévu portera à plus de 7'610'000.- les

montants investis pour ce bâtiment. Le montant de CHF 2'310'000.- investi par la Commune étant inférieur aux 50% du total des investissements place donc le projet hors des marchés publics.

La Commission, a pris bonne note des garanties données par la Municipalité s'agissant du processus d'adjudication, du suivi régulier des travaux ainsi que du maintien d'une haute autorité, mais restera néanmoins très attentive à l'évolution du dossier.

Si elle peut aisément comprendre que tous les détails ne puissent être maîtrisés dans les premières estimations des travaux, la Commission constate cependant que le premier budget a été élaboré il y a au minimum 4 ans. Elle s'étonne donc que des aspects, que n'importe quel maître d'ouvrage non professionnel considère comme essentiels, tel que l'état de la charpente, des fondations ou encore le raccordement aux canalisations, n'aient été examinés que maintenant.

#### **4 CONCLUSIONS**

Convaincue du bien fondé du projet et malgré quelques divergences de vues, la Commission, s'est prononcée à l'unanimité en faveur de l'octroi d'un crédit complémentaire de CHF 420'000.- nécessaire à la réalisation d'une cuisine et d'un restaurant scolaires dans le bâtiment du CRTO. Tous les membres acceptent le présent rapport.

Monthey, le 31 mars 2014

Christian Fracheboud  
Président

Marc Colombara  
Rapporteur